

SOMMAIRE

Introduction.

⇒ Première Partie – Le contexte : enjeux et acteurs

1- La place de l'agriculture dans l'économie allemande

2- Les principaux acteurs

⇒ Seconde partie- le territoire : Structuration et protection d'un avantage compétitif de taille

Chapitre I : Une conquête méthodique.

1- Espace rural en RFA : transition du modèle familial à l'agriculture intensive.

- A) La modernisation agricole (1949-1960) : l'intensification de la production
- B) Les modifications structurelles (1960-1980) : la spécialisation de la production.
- C) L'émergence de tensions sociétales (> 1980) : prémisses des mutations à venir.

2- Espace rural en RDA : construction du modèle collectiviste

- A) Période de reconstruction : la réforme agraire et la lutte des classes (1945-1952).
- B) Le temps de la collectivisation (1952-1960)
- C) L'émergence des coopératives (1960-1968)
- D) Le processus d'industrialisation/spécialisation (1968-1983)
- E) L'amorce des changements d'orientation (1983-1989)

3- Les enjeux après la Réunification : avantage à l'est

- A) La victoire du modèle productiviste
- B) Le coût social de la dé - collectivisation : la détresse, pas le désordre.
- C) Les effets sur l'économie.

Chapitre II: Le droit au service de l'avantage de taille

1- Aménagement d'un régime successoral favorable au nom de l'intérêt général

- A) Un (long) détour par le droit français : « *La raison du mal git dans le Code civil* »
- B) Le droit allemand : consécration d'un droit d'héritage agricole.

2- L'accaparement des terres agricoles : la ferme ou la firme ?

- A) Un (court) détour par le droit français : impuissance du régulateur à endiguer la fragmentation du territoire
- B) La relative immunité allemande.

⇒ Troisième partie – La compétitivité des produits et la guerre des prix

Chapitre I : Les acteurs économiques dans la course à la compétitivité.

1- L'agriculteur : un entrepreneur comme les autres.

2- La pression des distributeurs

Chapitre II : Les politiques salariales et financières au service de la guerre des prix

1- La politique salariale dans le secteur agricole allemand : l'Omerta ?

- A) Pas de salaire minimum jusqu'en janvier 2018
- B) La directive « travailleurs détachés » : source de la compétitivité pour l'agriculture allemande, notamment dans les abattoirs.
- C) Les migrants désireux d'améliorer leurs conditions de vie participent à la compétitivité agricole allemande.

2- Effet des politiques financières sur la compétitivité de l'agriculture

- A) Neutralité de la politique monétaire sur les exportations
- B) La Politique Agricole Commune (PAC) : gage du développement agricole allemand ?
 - a) Pourquoi la PAC en 1962 ?
 - b) Succincte histoire de la PAC
 - c) Le résultat du choix du « ménagement » : une inégalité face aux subventions due à la taille des exploitations agricoles.
 - d) L'abandon des quotas laitiers : aucun bénéfice pour l'Allemagne
 - e) Le Pilier II de la PAC
 - f) Le budget de la PAC : l'Allemagne n'est pas gagnante.
 - g) L'impact des lobbies allemands et français : une collaboration efficace

⇒ Quatrième partie – Stratégies de rupture sous l'influence de nouveaux acteurs

Chapitre I : L'agriculture connectée, une transition douce

1- L'investissement dans la R&D

2- La contagion de l'Industrie 4.0

3- L'agriculture 4.0 et la compétitivité.

Chapitre II : L'agriculture énergétique, une évolution « disruptive »

1- Emergence du développement durable et impacts sur les politiques agricoles.

- A) La structuration d'un nouveau marché mondial
- B) Les facteurs culturels favorables aux politiques environnementales en Allemagne.
- C). La réorientation de la production agricole.

2- Le faux départ de l'agriculture biologique

- A) Le tango de la conversion des cultures
- B) L'agriculture urbaine : une agriculture sans paysans.

3- Agriculture et énergie : un mariage d'amour ou de raison ?

- A) Les effets de Fukushima sur l'agriculture allemande
- B) L'agriculture durable et rentable
- C) La planète ou le consommateur ?

Conclusion

BIBLIOGRAPHIE & SOURCES.

Introduction

Alors que l'Allemagne est traditionnellement distinguée pour son modèle économique industriel, très tôt spécialisé dans une production de qualité ou de haut de gamme, source d'excédents commerciaux structurels et pérennes, elle a également su se doter d'une agriculture performante, au point désormais de supplanter la France dans la hiérarchie des pays exportateurs de produits agricoles. Si l'écosystème économique allemand d'après guerre (corporatisme, formation professionnelle, partenariat social, liens entre les banques et l'entreprise) a été forgé au sein du secteur industriel et en fonction de ses besoins spécifiques¹ l'agriculture n'en a pas moins bénéficié de politiques volontaristes favorisant sa compétitivité sur les marchés internationaux.

Face à cette situation les agriculteurs français semblent faire preuve (au moins dans la presse) d'un certain découragement :

*« Viande (poulet, porc ou bœuf), légumes, lait, la France perd chaque jour des parts de marchés, dépassée par son concurrent allemand. Les agriculteurs français incriminent une **réglementation trop lourde et trop pesante pour leur productivité**. (...) L'Allemagne, après sa réunification, a **massivement investi dans l'agriculture** et notamment la production de volaille. Aujourd'hui, elle bénéficie de ces investissements récents, d'une **fiscalité favorable** et de **l'accord qui permet de faire venir des travailleurs d'autre pays d'Europe** ».*

*Le coût de la main d'œuvre n'est pas le seul problème. **Les règlements** empêchent le développement des exploitations. En France, une ferme s'étale en moyenne sur 2 000 m² contre 6 000 en Allemagne. Même souci dans la viande : 50 vaches en moyenne par éleveur en France contre 150 en Allemagne. **De toute façon, accroître la production ne suffit pas, encore faut-il que les Français jouent collectif**. Entre producteurs et distributeurs, les relations sont tendues. Pour l'instant, l'agriculture française perd des parts de marché au profit d'une Allemagne qui, elle, bat des records d'exploitation agricole, et ce n'est pas un hasard. **Depuis la réunification de 1989, les Allemands ont investi des milliards d'euros dans leur appareil agro-industriel**. De l'argent qui sort en grande partie de leurs finances, mais aussi de la poche de Bruxelles »².*

L'agriculture n'est, à l'évidence, pas prédominante dans l'économie allemande contemporaine (< 1% PIB et 1,39% de la population active en 2016) cependant il reste pertinent dans un pays dont Michelet a pu écrire que « ce mot – les paysans- est le nom de la plupart des habitants de la France », de s'interroger sur les facteurs de la puissance agricole allemande.

¹ « L'Allemagne change. Risques et défis d'une mutation » Édité par Hans Stark, Nele Katharina Wissmann 2015 p 255.

² «L'Allemagne grignote des parts de marché à l'Hexagone » Le Parisien 23/08/2016 (site: www.coopdeble.fr/agriculture/allemande-france-agriculture/)

↳ Dans un premier temps seront rappelées les principales données du secteur agricole ainsi que les enjeux qu'il représente dans l'économie et la société allemandes.

↳ Dans un second temps seront détaillées les conditions historiques de structuration et juridiques de préservation, des très grandes exploitations qui constituent un incontestable avantage économique pour l'agriculture allemande.

↳ Dans un troisième temps seront évalués les facteurs de compétitivité des produits agricoles résultant des choix politiques d'industrialisation de la production comme de gestion financière et salariale.

↳ Dans un quatrième temps seront évoqués les causes et axes de diversification (réussie ou non) de l'agriculture et sa contribution tant aux enjeux de développement durable qu'aux objectifs des récentes politiques de l'Allemagne dans la guerre des énergies.

Première partie :
Le contexte : enjeux et acteurs

1- La place de l'agriculture dans l'économie allemande contemporaine

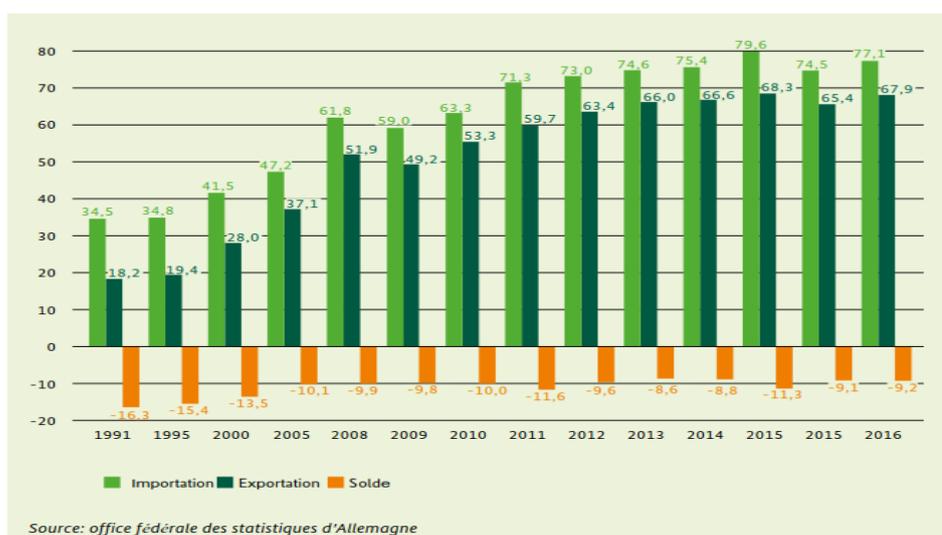
A) Chiffres clefs de l'économie allemande

L'Allemagne est considérée comme la **première économie de l'Union Européenne**. En 2016 l'Allemagne a compté pour 19,1 % du PIB de l'UE-28 (et pour 3,3 % du PIB mondial). Depuis quelques années elle bat régulièrement des records, au point d'être « embarrassée » par son volume d'excédent commercial (253 Milliards d'€ en 2016 ; 244,9 milliards en 2017). Aux termes d'une « Note sur l'économie et le commerce en Allemagne » du Ministère de l'économie, de la science et de l'innovation du Québec du 25 juillet 2017 : « *Après avoir connu une période de faible croissance en 2012 et en 2013, l'économie allemande reprend progressivement de la vigueur grâce à la dépréciation de l'euro et à l'augmentation des exportations vers les Etats-Unis et la Chine. Ces deux facteurs ont une influence considérable sur la croissance du pays puisque les exportations internationales ont un poids relativement plus important dans le produit intérieur brut (PIB) de l'Allemagne que dans celui de la plupart des autres pays* ».

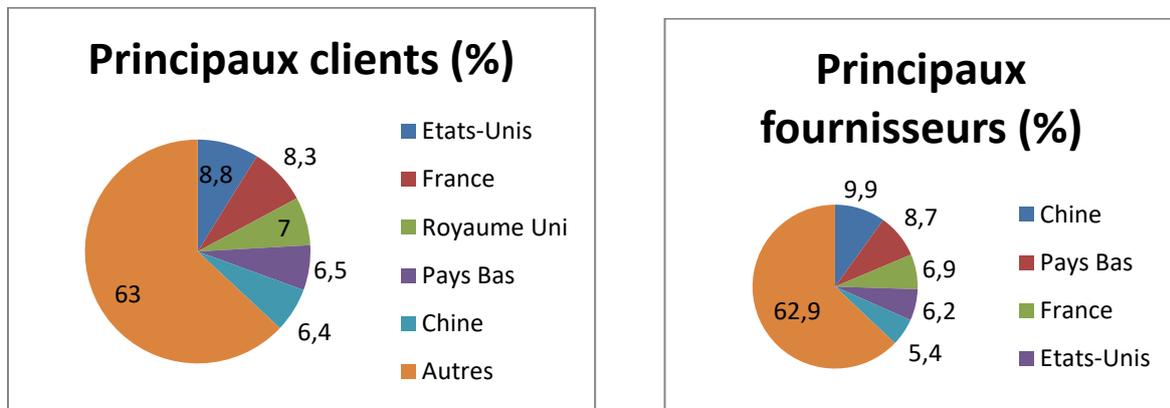
Selon le classement effectué par l'OMC, l'Allemagne était, en 2015, 3ème mondiale pour l'exportation de marchandises (et 3ème à l'importation) et au 4ème rang des exportateurs de services commerciaux (3ème à l'importation). En 2016, les principales catégories de produits :

- **exportés** sont les produits manufacturés (86,5%), les **produits agricoles (6,5%)** et les produits pétroliers et miniers (4,9%)
- **importés** sont les produits manufacturés (75 %), les produits pétroliers et miniers (13,4 %) et les **produits agricoles (9,9%)**.

Développement Importation/Exportation Allemagne en agriculture (1991/2016)



Le volume des importations en produits agricoles, n'est pas de nature - même avec une balance commerciale légèrement déficitaire- à dégrader les comptes publics, l'Allemagne respectant scrupuleusement les règles du Pacte de stabilité de la Zone euro (seuil de 3%).



Source : Comtrade, dernières données disponibles (2016)

En 2017 les exportations ont été le seul moteur de la progression du PIB allemand (+ 2,3%) les autres principaux facteurs (consommation intérieure et investissements en capital brut) ayant stagné.

L'Allemagne bâtit, sur la régularité de ses succès économiques, un réel capital de confiance, primordial pour financer sa dette à bas « taux ». Ainsi l'Allemagne s'est elle financée à taux négatifs en 2016 (elle recevait de l'argent lorsque ses obligations -les fameux « Bund » étaient achetés par des investisseurs désireux de sécurité). Le *spread* entre les taux d'emprunt d'Etat des pays de la Zone € et de l'Allemagne a toujours été en sa faveur. Même si ce *spread* s'est largement réduit, il reste positif.

Enfin, l'Allemagne veille à diffuser une information extrêmement positive sur sa situation économique. L'agriculture ne fait pas exception et contribue à la confiance que les marchés accordent à la bonne tenue de l'économie allemande.

B) L'écosystème agricole

a) Les chiffres

L'agriculture est un secteur marginal par rapport à l'industrie et aux services dans l'économie allemande.

- Secteur agricole: <1% PIB & 1,3 % de la population active (PA).
- Secteur industriel: < 30% PIB & PA
- Secteur tertiaire: 70% du PIB et de la PA

Cependant sa contribution à l'économie est significative :

- par la satisfaction des besoins alimentaires de la population (82,2 millions d'habitants),
- par le volume des exportations,
- par la structuration du prix des denrées alimentaires, qui entre dans le champ de l'indice des prix à la consommation intérieure et a une influence directe sur le taux de l'inflation. Ainsi en 2017 l'inflation en Allemagne s'est élevée à 1,8 % du fait de la hausse des prix de l'énergie (+ 3,7 % sur un an) et de celle du prix des denrées alimentaires (+ 3,2%).

L'inflation des pays membres de l'UE a elle-même un impact sur l'économie en Zone euro ainsi que sur les politiques économiques et monétaires élaborées et mises en œuvre par la Banque Centrale Européenne (BCE).

b) La production

Les principales productions agricoles en Allemagne sont le lait, le porc et l'élevage du bétail, la betterave à sucre et les céréales. L'Allemagne est devenue le deuxième producteur agricole de l'Union Européenne (derrière la France). **Elle a pris la tête de la compétition européenne dans deux filières : le lait et le porc.³ Depuis 2016 elle a devancé la France dans la production et les exportations de blé⁴.** Elle reste cependant un gros importateur net.

c) Les hommes et les structures

(i) La part de l'emploi dans le secteur agricole est de 1,3 % en Allemagne (comparable à celui de la Belgique, du Luxembourg et de la Suède) pour une moyenne (2016) dans l'UE de 4,2%. *Nota : La France est le seul pays de l'UE qui a vu son taux d'emploi dans le secteur agricole se stabiliser (2,7 %). Celui des autres pays membres est en régression.*

Le syndicat allemand de la branche agricole (Deutscher Bauernverband -DVB) est l'un des huit membres de la puissante et hégémonique Confédération des syndicats allemands - DGB (*Deutscher Gewerkschaftsbund*), proche du SPD (parti social démocrate) qui représentent près de six millions d'adhérents sur une population active de 44,3 millions de personnes (2017).

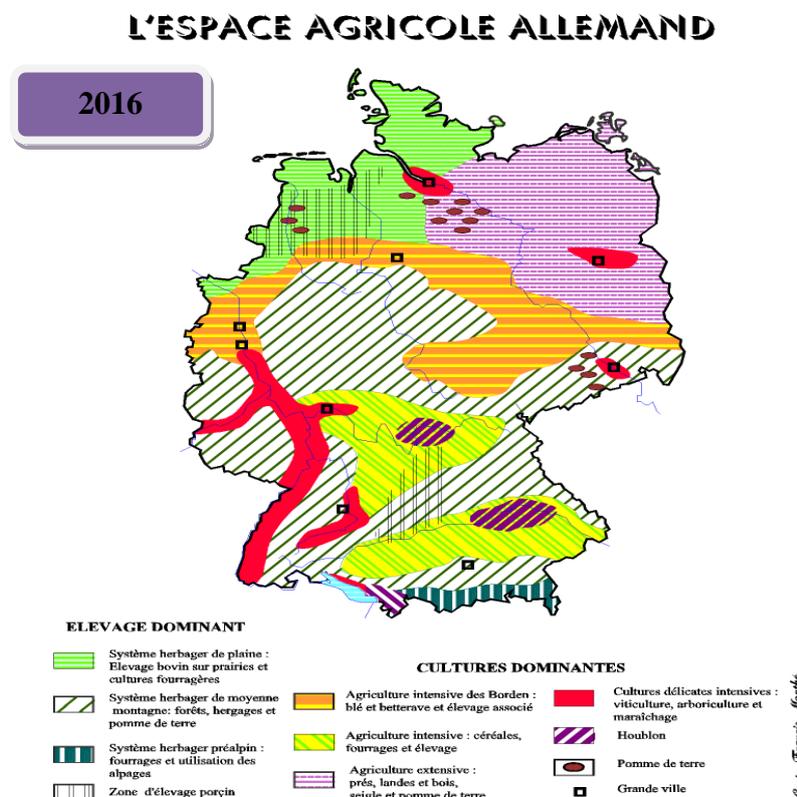
Les trois plus grands syndicats membres (métallurgie, industrie des services, chimie-énergie) représentent plus de 80 % des membres de la DGB ce qui ne permet pas de faire primer la défense des intérêts du DVB lorsqu'ils sont en contradiction ou en conflit avec ceux des trois autres filières.

³ « Agricultures française et allemande : le point sur les chiffres ». Efficacité et transparence des acteurs européens 1999-2017 www.euractiv.fr

⁴ « Agriculture allemande : réussite de la start-up Martin ». Agriculture et énergie 25 mai 2016. www.ifrap.org

(ii) **Les structures** : Aux termes des dernières données en date d'Eurostat⁵:

« *Les plus grandes exploitations de l'UE 28 sont concentrées dans les régions des Pays-Bas et d'Allemagne : dans 35 régions, la production standard par exploitation agricole atteint en moyenne > 200 000 euros. Ces régions sont situées aux Pays-bas (toutes les régions sauf la Zeeland), en Allemagne (huit régions de niveau NUTS 1⁶), en Belgique (quatre régions), au Danemark, en France et au Royaume-Uni (trois régions chacun), en République tchèque (deux régions) et en Slovaquie (une région). La taille des exploitations agricoles allemandes (300 000 environ avec un recul de 5% par an ce qui permet aux plus compétitives de s'agrandir) est considérée comme un avantage compétitif majeur, surtout dans l'est du pays où les anciens kolkhozes de l'ex RDA n'ont pas été démantelés et continuent à fonctionner sous forme de gigantesques coopératives céréalières ou d'élevage (pouvant compter jusqu'à 3000 têtes de bétail). La production standard par exploitation culmine à 542 000 euros dans la région allemande de Sachsen-Anhalt, tandis que deux autres régions allemandes - Mecklenburg-Vorpommern et Thüringen - figurent également parmi les quatre premières régions de l'Union comptant en moyenne les plus grandes exploitations (en termes économiques, c'est-à-dire avec une production standard de plus de 400 000 euros en moyenne). La région néerlandaise de Zuid-Holland complète ce nombre ».*



⁵ Eurostat ; Statistiques agricoles au niveau régional ; *Données extraites en mars 2017. Mise à jour prévue de l'article: novembre 2018.* Site ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained.

⁶ Nomenclature d'unités territoriales statistiques ; NUTS 1 : de 3 à 7 millions d'habitants en moyenne sur les unités territoriales statistiques de ce type dans le pays correspondant.

d) Comparatif France – Allemagne (2016)

PRINCIPALES DONNÉES		ALLEMAGNE	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	357 127	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	80,5 (+0,2%)	65,6 (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,92 (5 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	2 668 (47 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	0,4	0,2
PIB / habitant	€ – 2012	33 211	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	0,8	2
Surface arable	Mha – 2011	11,9	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	16,7	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	11,1	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	158	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations : 64 500 Importations : 77 100 Solde : - 12 600	Exportations : 57 700 Importations : 45 800 Solde : + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	A vers F : 5 527 Variation 2012/13 : +0,5%	F vers A : 6 874 Variation 2012/13 : -0,6%

Nota : Lire
4^{ème} rang
mondial



*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

2- Les principaux acteurs

A) Les régulateurs

a) L'UE & la PAC

Dans les pays de la CEE devenue l'UE, les activités agricoles ont été intégrées dès la signature du Traité de Rome en mars 1957, dans une Politique Agricole Commune (PAC) entrée en vigueur en 1962. **Les objectifs initiaux de la PAC** (article 39 du Traité) étaient, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements à un prix raisonnable pour les consommateurs et d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole.



Trois institutions interviennent dans le processus législatif d'adoption des règlements et directives communautaires: le Parlement européen composé de députés élus au suffrage universel direct ; le Conseil de l'UE qui représente les gouvernements des États membre et la Commission européenne qui représente les intérêts de l'UE dans son ensemble.

C'est la Commission qui élabore les projets de texte, fixe les priorités budgétaires et établit le budget de l'UE, pour adoption par le Parlement et le Conseil. Elle est également en charge de représenter l'UE dans le monde. La Commission est organisée en Directions Générales (DG) responsables d'un domaine d'action spécifique. Les questions relatives à l'agriculture relèvent de la DG Agriculture et développement rural mais peuvent également avoir des interactions avec les autres DG.

Sur les 13 Présidents successifs depuis la création de la Commission en 1958, l'Allemagne n'a eu qu'un président à la Commission (Walter Hallstein – CDU) de janvier 58 à juillet 67, contre 2 pour la France (François Xavier Ortoli –UDR) de janvier 1973 à janvier 1977 et Jacques Delors –PSE pour deux mandats successifs de janvier 1985 à janvier 1995. L'actuel Commissaire « Agriculture et développement rural » est Phil Hogan (Irlande), le Commissaire « Santé et sécurité alimentaire » est Vytenis Andriukaitis (Lituanie).

La réglementation européenne a de nombreux impacts directs, dans le domaine agricole:

- sur la structuration des territoires (les primes versées dans le cadre de la PAC sont déterminées à l'hectare sans plafonnement ce qui avantage les grandes exploitations),
- sur les modes de production (normes relative aux engins agricoles y compris les rétroviseurs des tracteurs agricoles et forestiers...),

- sur la normalisation et la standardisation des produits (normes de calibrage des fruits et légumes et sécurité alimentaire) ;
- sur le marché intérieur et l'emploi ;
- et plus généralement sur la compétitivité de la filière.

b) L'Etat et les 16 Länder: le vote des politiques agricoles

L'agriculture allemande relève de la compétence législative concurrente, tant que l'État fédéral n'a pas légiféré, les Länder sont autorisés à le faire. La politique structurelle agricole (2nd pilier) relève des Länder avec le concours (financier essentiellement) du Bund (la Fédération). Dans la pratique, à l'exception de la mise en œuvre du 2nd pilier, c'est la Fédération qui légifère en matière agricole et négocie avec les instances communautaires (pour le compte des Länder dans le cadre du 2nd pilier) tandis que les Länder mettent en œuvre. Les 16 ministres de l'agriculture des Länder et le ministre fédéral se retrouvent au moins deux fois par an dans le cadre de la « Conférence des ministres de l'agriculture pour définir les grandes orientations de la politique agricole allemande⁷.

c) La société civile

L'Allemagne du fait (notamment) de la structuration d'une Confédération syndicale puissante et représentative n'est pas aussi prolifique que la France en grèves ou manifestations salariales. Par ailleurs il a été relevé qu'au début des années 2000, le sentiment d'une perte de vitesse des mouvements sociaux (*Soziale Bewegungen*) s'était généralisé au point que certains ont pu se demander « *s'ils existaient encore en Allemagne* »⁸. Ainsi il n'a pas été possible d'identifier des crises majeures dans le domaine de l'agriculture ayant donné lieu à une mobilisation de la rue, bien que les agriculteurs allemands ne soient pas absents de quelques protestations de masse à Bruxelles.

Ce temps semble révolu et celui du « citoyen en colère » (*Wutbürger*) semble être venu⁹. Notamment, en écho aux grands mouvements écologistes des années 70/80 en ex Allemagne de l'Ouest, l'accident de Fukushima a, en mars 2011, donné lieu à des manifestations de masse (jusqu'à 100 000 à 250 000 personnes) -plus importantes encore qu'au Japon. Elles ont directement contribué à l'arrêt définitif de l'ensemble du parc nucléaire allemand entre 2011 et 2022. Cette décision de la Chancelière Merkel n'a pas été sans conséquence pour l'agriculture...

⁷ Site « agriculture.gouv.fr » : l'Allemagne.

⁸ « Protester en temps de crise, les mouvements sociaux en Allemagne » Elisabeth Zollmann ; revue Allemagne d'aujourd'hui n° 210 ; 2014

⁹ Idem : Confer notamment mouvement de contestation contre le projet Stuttgart 21 de rénovation et modernisation de la gare de Stuttgart en 2010/2011.

Seconde partie

Le Territoire : structuration et protection d'un avantage compétitif de taille.

Chapitre 1 : une conquête méthodique

1- Espace rural en RFA : transition du modèle familial à l'agriculture intensive

En République fédérale d'Allemagne, le développement de l'agriculture a connu différentes étapes depuis 1949, dans le cadre de **politiques visant à en assurer la compétitivité économique.**

A) La modernisation agricole (1949-1960) : l'intensification de la production

Durant cette période, l'objectif principal des politiques agricoles a été d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population. Malgré le manque de zones de culture dans l'Est, les machines-outils en nombre suffisant et l'utilisation d'engrais et de pesticides artificiels ont facilité le travail des agriculteurs et l'augmentation rapide de la production alimentaire.

↳ Motorisation et utilisation de l'énergie dans l'agriculture en RFA

	Tracteur agricole 1 000	Tracteur agricole en kWh 100 ha LF	Carburant Mio. l
1950	139	17	239
1960	857	87	1 048
1970	1 356	206	2 194
1980	1 469	352	2 333

L'agriculture est devenue, pendant une courte période, un pilier économique de l'Allemagne de l'Ouest. Le secteur industriel étant faible après guerre, des centaines de milliers de personnes se sont (re)converties dans l'agriculture.

Cependant, ces structures agraires n'ont pas permis de maintenir la population rurale sur le long terme. Au début des années cinquante, des remembrements fonciers ont été effectués pour améliorer les rendements sans aucune considération des équilibres écologiques.

Ces nouveaux domaines adaptés à l'utilisation des tracteurs et bénéficiant de routes d'accès plus courtes, se sont inscrits dans le cadre d'une rationalisation poussée de l'agriculture.

↳ Consommation d'engrais minéraux en Allemagne par hectare LF et rendement des cultures par hectare

	1950	1960	1970	1980	1990
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Azote	25,6	43,4	83,3	126,6	115,3
Phosphate	29,6	46,4	67,2	68,4	42,9
Potasse	46,7	70,6	87,2	93,4	62,3
calcaire	47,5	37,5	49,5	92,9	120,8
Céréales	23,2	31,4	33,4	44,3	58,0

B) Les modifications structurelles (1960-1980) : la spécialisation de la production

Durant cette deuxième phase, le bouleversement des structures agricoles s'est intensifié. La tendance à la rationalisation des structures, efficace jusqu'alors, s'est accompagnée d'une systématisation de la spécialisation par la réduction des productions traditionnelles, jusqu'alors diversifiées et par l'orientation vers des productions principales (le revenu des exploitations spécialisées a ainsi atteint > 50 % du revenu total de l'activité agricole).

Quatre types de spécialisation ont prédominé :

- Cultures commerciales (par exemple, céréales, légumes).
- Production de fourrage (pour les fermes laitières et d'engraissement).
- Elevage (bovins et porcins).
- Cultures permanentes (par exemple, fruit, vin, houblon).

L'évolution structurelle de l'agriculture a ensuite été influencée par l'intégration de la République fédérale d'Allemagne dans la Communauté Economique Européenne et dans la politique agricole commune –PAC - entrée en vigueur en 1962 :

- dont les objectifs initiaux (article 39 du Traité), étaient d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements à un prix raisonnable pour les consommateurs et d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- dans un cadre compétitif accru après l'entrée en vigueur en 1968, de l'Union douanière portant suppression des droits de douane intra communautaires et application de tarifs douaniers communs.

La réglementation des marchés de la CEE a accentué la compétition économique et poussé les pays membres dans la spirale des productions subventionnées.

Dans ce contexte, l'agriculture allemande a achevé sa mutation vers une agro-industrie hautement productive (et polluante) et adepte de la guerre des prix pour écouler ou exporter ses excédents.

C) L'émergence des tensions sociétales (depuis 1980) : prémisses des mutations à venir.

Le début des années 1980 a vu la naissance du parti des « Verts » fondé le 13 janvier 1980 (et issu du mouvement écologiste et pacifiste de la fin des années 70), divers groupes sociaux et politiques ont alors commencé à contester ce mode de gestion productiviste et fait émerger l'exigence d'agriculture plus respectueuse de la nature.

Cette naissance d'une conscience environnementale fondera dix ans plus tard les principaux axes de transition de l'agriculture allemande en faveur d'une gestion durable des terres agricoles et de la préservation des zones rurales.

2- Espace rural en RDA : construction du modèle collectiviste

En 1945 en Allemagne de l'Est, 5 % des terres agricoles étaient devenues inexploitable suite à dommages de guerre et 30 % du matériel et des machines agricoles avaient été détruits. Afin de restaurer les capacités de production, l'agriculture a été entièrement restructurée selon les principes du marxisme-léninisme pour devenir une économie collectiviste et planifiée.

A) Période de reconstruction : la réforme agraire et la lutte des classes (1945-1952)

(a) La réforme agraire (1945-1949)

La réforme agraire consisté à exproprier toutes les exploitations de plus de 100 hectares de terres ainsi que celle des anciens criminels nazis. Les terrains appartenant aux églises n'ont pas été affectés. Cette réforme agraire a été menée sous la direction des administrations communales et municipales. Les terrains expropriés ont été transférés principalement aux anciens travailleurs agricoles, , aux réfugiés/familles déplacées (« *Umsiedler* ») ainsi qu'aux agriculteurs qui possédaient moins de 5 hectares de terres.

La structuration foncière en RDA a ainsi connu une transformation brutale et radicale :

- Les nouveaux propriétaires ont reçu 5 à 8 hectares (voire 10 hectares) de terres, en fonction de la qualité du sol.¹⁰

¹⁰ (<http://emageographie.blogspot.fr/>).

- Les machines agricoles saisies ont été gérées par des « Comités d'aide mutuelle agricole » créés en 1948 puis un an plus tard par des « stations de location d'engins » (MAS) en charge d'acheter ces machines pour les prêter aux petits ou aux nouveaux propriétaires.
- Un service de livraison a également été créé pour assurer l'approvisionnement alimentaire.

L'Etat a conservé 5 % de la surface foncière des anciens grands domaines nobiliaires expropriés, pour constituer des fermes d'État (« *Volkseigene Güter* » ou « VEG ») en tant qu'entreprises publiques.

La réforme officiellement achevée fin 1948, a laissé subsister, dans un écosystème radicalement modifié :

- 7 122 organisations agricoles > 100 ha constituées sur 2,5 millions d'hectares de terres expropriées,
- 4 300 organisations agricoles de < 100 ha sur environ 124 000 ha¹¹.

↳ Expropriation de grands propriétaires (exploitations >100 ha) en % de la surface agricole totale.

Mecklenburg	46
Brandenburg	35
Sachsen-Anhalt	29
Sachsen	20
Thüringen	14

↳ Structure d'exploitations et part des terrains (*Scholz, 1985 page 184*).

Taille de l'exploitation En ha	Exploitation en % 1939	Exploitation en % 1945	Terrains 1939	Terrains 1949
0,5-5	-	42,1	10,6	8
5-10	16,4	26,6	9,1	23,2
10-20	-	21,9	21,1	32,9
20-100	-	8,6	30,9	32
>100	-	0,2	28,3	3,9

¹¹ Münch/Bauerschmidt, 2002)

(b) La lutte des classes dans les campagnes (1949-1952/53)¹²

- **Les fondements :**

Aux termes du « Capital »,¹³ Livre Premier, Chapitre XV « Machinisme et grande industrie » :
X. – « Grande industrie et agriculture » :

« Plus tard, nous rendrons compte de la révolution provoquée par la grande industrie dans l'agriculture et dans les rapports sociaux de ses agents de production. Il nous suffit d'indiquer ici brièvement et par anticipation quelques résultats généraux.

Si l'emploi des machines dans l'agriculture est exempt en grande partie des inconvénients et des dangers physiques auxquels il expose l'ouvrier de fabrique, sa tendance à supprimer, à déplacer le travailleur, s'y réalise avec beaucoup plus d'intensité et sans contrecoup. Dans les comtés de Suffolk et de Cambridge, par exemple, la superficie des terres cultivées s'est considérablement augmentée pendant les derniers vingt ans, tandis que la population rurale a subi une diminution non seulement relative, mais absolue. Dans les Etats-Unis du Nord de l'Amérique, les machines agricoles remplacent l'homme virtuellement, en mettant un nombre égal de travailleurs à même de cultiver une plus grande superficie, mais elles ne le chassent pas encore actuellement. En Angleterre, elles dépeuplent les campagnes. C'est se tromper étrangement que de croire que le nouveau travail agricole à la machine fait compensation. En 1861, il n'y avait que mille deux cent cinq ouvriers ruraux occupés aux machines agricoles, engins à vapeur et machines-outils, dont la fabrication employait un nombre d'ouvriers industriels à peu près égal.

Dans la sphère de l'agriculture, la grande industrie agit plus révolutionnairement que partout ailleurs en ce sens qu'elle fait disparaître le paysan, le rempart de l'ancienne société, et lui substitue le salarié. Les besoins de transformation sociale et la lutte des classes sont ainsi ramenés dans les campagnes au même niveau que dans les villes.

L'exploitation la plus routinière et la plus irrationnelle est remplacée par l'application technologique de la science. Le mode de production capitaliste rompt définitivement entre l'agriculture et la manufacture le lien qui les unissait dans leur enfance; mais il crée en même temps les conditions matérielles d'une synthèse nouvelle et supérieure, c'est-à-dire l'union de l'agriculture et de l'industrie sur la base du développement que chacune d'elles acquiert pendant la période de leur séparation complète. Avec la prépondérance toujours croissante de la population des villes qu'elle agglomère dans de grands centres, la production capitaliste d'une part accumule la force motrice historique de la société; d'autre part elle détruit non seulement la santé physique des ouvriers urbains et la vie intellectuelle des travailleurs rustiques, mais trouble encore la circulation matérielle entre l'homme et la terre, en rendant de plus en plus difficile la restitution de ses éléments de fertilité, des ingrédients chimiques qui lui sont enlevés et usés sous forme d'aliments, de vêtements, etc.

¹² (<http://www.studentshelp.de/p/referate/02/3565.htm#>)

¹³ Karl Marx : Le Capital (1867) ;

Mais en bouleversant les conditions dans lesquelles une société arriérée accomplit presque spontanément cette circulation, elle force de la rétablir d'une manière systématique, sous une forme appropriée au développement humain intégral et comme loi régulatrice de la production sociale.

Dans l'agriculture comme dans la manufacture, la transformation capitaliste de la production semble n'être que le martyrologue du producteur, le moyen de travail que le moyen de dompter, d'exploiter et d'appauvrir le travailleur. La combinaison sociale du travail que l'oppression organisée de sa vitalité, de sa liberté et de son indépendance individuelles.

La dissémination des travailleurs agricoles sur de plus grandes surfaces brise leur force de résistance, tandis que la concentration augmente celle des ouvriers urbains. Dans l'agriculture moderne, de même que dans l'industrie des villes, l'accroissement de productivité et le rendement supérieur du travail s'achètent au prix de la destruction et du tarissement de la force de travail.

*En outre, chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter le travailleur, mais encore dans l'art de dépouiller le sol; chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité. Plus un pays, les Etats-Unis du nord de l'Amérique, par exemple, se développe sur la base de la grande industrie, plus ce procès de destruction s'accomplit rapidement. **La production capitaliste ne développe donc la technique et la combinaison du procès de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et le travailleur** ».*

- **Les développements**

Le but de la « lutte de classe » était d'une part de gagner la loyauté des petits agriculteurs, en faveur de la politique agricole du SED (Parti socialiste unifié d'Allemagne -: *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*) et d'autre part de favoriser les petits paysans et la culture traditionnelle.

Le SED a mené campagne contre les exploitations restantes (> 50 ha dans un premier temps puis par la suite > 20 ha) notamment par :

- ✓ application de frais plus élevés sur le prêt de machines agricoles;
- ✓ limitation de l'approvisionnement en pièces de rechange ;
- ✓ achat à bas prix des surplus de production/ à la norme ;
- ✓ criminalisation du défaut de paiement et emprisonnement des agriculteurs défaillants.

Enfin, les organisations d'entraide des agriculteurs (« *Selbsthilfeorganisationen der Bauern* ») ont été placées sous le contrôle de l'État. En janvier 1950, 550 089 nouveaux paysans étaient entrés dans le système et avait reçu des terres (soit 2.190 millions d'hectares de terres agricoles et forestières)¹⁴.

¹⁴ (Scholz, 1985, S. 184)

B) Le temps de la collectivisation (1952-1960)

À partir de 1952, la transition progressive de l'agriculture privée vers l'agriculture collective et production coopérative est devenue un objectif affiché de l'État.

Afin de faciliter l'accès des agriculteurs à l'agriculture collective, 3 types de coopératives de production agricole (LPG) ont été créés :

- Type I : utilisation coopérative des terres agricoles mises en commun par les membres de la LPG.
- Type II : en sus mutualisation des cheptels, des machines et du matériel.
- Type III : l'ensemble de la propriété et des biens sont inclus dans la gestion collective. Chaque membre du LPG gère 0,5 ha de terres agricoles et un nombre limité d'animaux.

Jahr	LPG gesamt	LPG Typ I+II	LPG Typ III	Mitglieder	LN in 1000 ha	Anteil LN in %
1952	1 906	1 740	166	37 000	218,0	3,3
1954	5 120	2 060	3 060	158 356	931,4	14,3
1956	6 281	1 021	5 260	219 599	1 500,7	23,2
1958	9 637	3 268	6 369	352 938	2 368,0	29,4
1959	10 132	3 297	6 535	435 365	2 794,3	40,2
1960	19 345	13 022	6 323	961 539	5 384,4	84,4
1964	15 861	9 566	6 295	982 219	5 456,5	85,6

Tab. 4: Entwicklung der LPG (nach Autorenkollektiv, 1965)

Au début de la première phase de constitution des LPG :

- 62% des agriculteurs disposaient d'exploitations de 1 à 20 ha de terres cultivables ;
- 23% avaient des exploitations > 20 ha de terres cultivables ;
- le VEG (fermes d'Etat) maîtrisait 9.6 % de terres cultivables.

En fin de première phase, en 1953, les LPG avaient absorbé 32 000 anciens agriculteurs et 11 000 anciens agriculteurs ayant des terrains < 20 ha. Le SED a prôné l'avènement d'un nouvel ordre agraire et social. Sur pression politique de 1955 à 1960, plus de 23 000 grands agriculteurs ont rejoint une LPG.

Les dernières fermes familiales ont cessé toute production indépendante jusqu'en 1960. Les coopératives de production agricole sont devenues prédominantes.

C) L'émergence des coopératives (1960-1968)

La phase de coopération a été instaurée en vue de lutter contre la chute de production résultant du processus précédent. Une collaboration des LPG avec l'industrie et les services a été instituée en vue de favoriser un meilleur rendement, notamment par le biais de subventions et de mise à disposition d'un nombre suffisant de machines-outils.

De janvier à avril 1960 le nombre de LPG a doublé (84,4% de la surface utile agricole en RDA étaient gérés via des coopératives). À partir de 1968-1969, l'agriculture a été spécialisée, par création de 2 nouveaux types de LPG (production végétale / production animale).

Jahr	Anzahl LPG	durchschnittliche Fläche je LPG in ha	Anzahl VEG	durchschnittliche Fläche je VEG in ha
1967	ca. 13 100	416	548	782
1970	ca. 9 000	599	511	866

Tab. 6: Betriebsstruktur der DDR-Landwirtschaft 1967/70 (nach Merkel, 1972)

D) Le processus d'industrialisation/spécialisation (1968-1983)¹⁵

L'industrialisation a été la dernière étape des grandes réformes agraires en RDA. La grande taille des exploitations est devenue un avantage pour mettre en place un mode de gestion favorisant artificiellement les rendements par une utilisation intensive des machines et un recours massif aux engrais. Afin de simplifier et de rationaliser les investissements requis l'agriculture a été orientée vers une « production par produit »; le lien entre les différents segments de production devant être assuré par la coopération¹⁶. La production agricole subdivisée en processus hautement spécialisés et devenue intensive a rapidement entraîné une importante dégradation des sols.

E) L'amorce des changements d'orientation (1983-1989)

Durant cette période, les processus de spécialisation et d'industrialisation ont été ralentis ce qui a eu un effet bénéfique sur l'impact écologique de l'agriculture mais négatif sur la productivité. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt les LPG ont géré environ 86 % des surfaces utiles et 81 % de l'activité agricole (95 % de la production végétale et 75 % de la production animale).

In fine, l'agriculture en RDA s'est caractérisée par un manque récurrent d'investissement, une faible qualité des produits et un impact environnemental élevé. Plus généralement, la productivité de l'économie allemande à l'époque de la chute du mur ne représentait que 25% de celle de l'Allemagne de l'Ouest¹⁷

¹⁵ (Wolfram Lippe, Entwicklung der Landwirtschaft in Deutschland)

¹⁶ Hofmann, 1969, Immler, 1972a).

¹⁷ « Allemagne, les véritables enjeux. Nouvelles puissances, nouvelles responsabilités » Thierry Gobet 2017

3- Les enjeux après la Réunification (03 octobre 1990) : avantage à l'est

A) La victoire du modèle productiviste

« Du temps de l'Allemagne de l'Est, le climat était déjà favorable à l'agriculture et la qualité des terres agricoles déjà exceptionnelle. Les techniques de culture moderne étaient déjà connues. Mais très peu de personnes sont capables de se motiver durablement sans sanction positive ou négative en fonction de leurs résultats »¹⁸.

Les buts principaux de la politique rurale pour l'ex- Allemagne de l'Est ont été "la restauration et la garantie de la propriété privée, l'apparition d'une agriculture variablement structurée ainsi que la création des conditions de la restauration et l'exécution d'entreprises d'agriculture compétitives"¹⁹.

Les grands terrains agricoles ont joué un rôle majeur dans cette prééminence et l'Allemagne réunifiée a profité des avantages compétitifs résultant:

- de l'existence de grands domaines collectifs ou d'Etat,
- de circuits régionaux de distribution établis en vue de permettre l'autosuffisance alimentaire, **à ce titre la proximité logistique avec le consommateur est régulièrement citée comme un incontestable avantage allemand : « Il est plus simple de vendre du lait lorsqu'on est en Allemagne que dans le Finistère »²⁰ ;**
- d'un nombre important d'ingénieurs et de techniciens agricoles formés à l'agro industrie au sein des grandes fermes d'agriculture ou d'élevage.

B) Le coût social de la dé-collectivisation : la détresse, pas le désordre

a) Dans un premier temps, les fondements juridiques du traitement des victimes d'expropriation (biens ou terrains collectivisés pour constituer des coopératives agricoles ou des fermes d'Etat) en RDA, ont été définis dans le Traité sur l'unification (« Loi visant au règlement des questions ouvertes sur la propriété ») mais n'ont pas connu d'application concrète.

Or l'arrivée massive de produits en provenance de l'Ouest, qui ont submergé les supermarchés et déclassé les produits alimentaires de la RDA (comme l'illustre joliment le film de Wolfgang Becker « Good Bye Lenin ») et plus encore l'abandon du mode de vie et de travail collectif, qui avait fondé l'identité des habitants de la RDA, a suscité une crise profonde dans les campagnes et découragé beaucoup d'agriculteurs. Le nombre de paysans est ainsi tombé brutalement de 923 000 en 1989 à 179 000 en 1993.²¹

¹⁸ « Agriculture allemande : réussite de la start-up Martin ». Agriculture et énergie 25 mai 2016. www.ifrap.org

¹⁹ (§§ 1 und 3 Landwirtschaftsanpassungsgesetz (LwAnpG))

²⁰ ²⁰ Agricultures française et allemande : le point sur les chiffres. Efficacité et transparence des acteurs européens 1999-2017 www.euractiv.fr

²¹ (<https://www.mdr.de/investigativ/eds-gesunde-betriebe-krankes-land-100.html>)

En conséquence une seconde loi sur l'indemnisation et la compensation (« *Entschädigungs- und Ausgleichsleistungsgesetz* », EALG) a été édictée en 1993. Elle a aménagé, pour les personnes physiques, un droit de restitution sur requête (*Wiedereinrichter*)²² ou, à défaut, de compensation des préjudices subis (sur la base, cependant, d'un barème peu incitatif donnant lieu à une indemnisation très inférieure à la valeur vénale des biens expropriés).

Ce régime a été construit dans les limites d'un compromis entre la légitime restauration des personnes lésées dans leurs droits antérieurs, la nécessaire préservation du droit des propriétaires ou occupants en place pour autant que ces droits aient été légalement acquis, la nécessité urgente de restructurer l'écosystème agricole à l'Est et enfin le souci de préserver les deniers publics.

La loi répondait également et surtout à un objectif politique d'apaisement des Osis (habitants de l'ex-Allemagne de l'Est) car il n'a jamais été contesté (et il est rappelé par la Cour européenne des droits de l'homme²³ devant laquelle un litige a été porté) que la RFA n'encourait aucune responsabilité pour les actes perpétrés par un Etat tiers à l'égard de ses propres ressortissants.

On constate que la jurisprudence administrative allemande s'est montrée très restrictive sur l'application du droit à restitution et la possibilité ouverte de faire valoir au civil l'illégalité de l'expropriation au regard des règles alors applicables en ex-RDA n'a guère été plus favorable.

La doctrine en est venue à considérer que : « *Même si ces mesures étaient destinées à garantir une compensation sociale et équitable entre les divers intérêts évidents, elles ont donné lieu à de nombreux litiges On en arrive à la conclusion que cet aspect de l'unification allemande n'a créé que des déceptions des deux côtés mais cela d'une manière finalement assez équitable* ».

La loi a permis de canaliser les revendications potentielles des anciens propriétaires expropriés dans des actions contentieuses longues, complexes et incertaines. Cependant elle n'avait, à l'évidence, ni pour objet ni pour effet de permettre un réel retour à la situation antérieure. ²⁴.

b) Par ailleurs pour les terres collectivisées en coopératives (LPG) que les anciens propriétaires ne pouvaient (en l'absence de preuve suffisante pour introduire une demande) ou ne voulaient pas recouvrer, un régime dédié a été mis en place en vue d'y maintenir les paysans :

²² (Busse, Tanja, Melken und Gemolken werden. Die ostdeutsche Landwirtschaft nach der Wende, Berlin 2001, S. 72.)

²³ CEDH Communiqué sur les affaires 71916/01, 71917/01 et 10260/02 : 30 mars 2005.

²⁴ Heide Helmut, Wiesike Oliver. Les procédures de récupération des biens en droit allemand pour l'ex-Allemagne de l'Est. In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 49 N°3, Juillet-septembre 1997. pp. 605-613;

- soit par rachat à un prix préférentiel (inférieur de 50 % au prix de marché en 1994 et de 14 % en 2009), en ayant la faculté de transformer le domaine en nouvelle coopérative (*Genossenschaft*) ou en société (*GmbH*) etc.
- soit en métayage (par location).

Cependant le **système semble avoir surtout bénéficié aux anciens dirigeants des LPG** (qui ont accaparé 90 % des terrains cédés entre 1992 et 2011²⁵)²⁶. Aux termes d'une étude de Walter Bayer, directeur de l'institut pour la recherche juridique de l'université Jena (*Rechtstatsachenforschung der Uni Jena*), sur la transformation des LPG : «*Presque toutes les 1 719 transformations de coopérative de production agricole ont été faussées.*»²⁷

Enfin, la privatisation des anciennes surfaces agricoles et forestières collectivisées (quelques 1,4 millions d'hectares de terres et 465 fermes d'Etat de l'ex-RDA) a été confiée à un organisme fédéral, la BVVG (*Bodenverwertung und Verwaltungs GmbH*), créé en 1997 à cet effet avec un objectif d'achèvement en 2030. A ce jour 90 % de ce patrimoine a été vendu.

Cependant là encore, l'absence de dispositif légal efficace et transparent de fixation des prix par la **BVVG a surtout bénéficié aux gros investisseurs** (seules 2 % des terres vendues l'ont été à des exploitations de moins de 100 hectares ; par ailleurs la spéculation aurait renchéri le prix du foncier agricole de 300% entre 2007 et 2017)²⁸.

Ainsi qu'il l'a été relevé dans une étude relative aux difficultés d'intégration de l'ex- RDA dans la CEE :²⁹

« À la campagne, le processus d'adaptation est particulièrement douloureux et dramatique. Bon nombre d'agriculteurs qui ont subi, il y a 35 ans, la collectivisation forcée de leurs terres, sont aujourd'hui trop vieux pour se « réinstaller » sur les terres qui leur sont restituées, après la dissolution de leur LPG (coopérative de production agricole) et sa transformation en une coopérative ou en une société anonyme.

Dans les villages, la plupart des anciens bâtiments d'exploitation avaient dû être abandonnés et sont tombés en ruines. Aussi les agriculteurs sont-ils dans la plupart des cas obligés de relouer leurs terres aux coopératives ou sociétés qui sont les successeurs en droit des anciennes LPG, et d'accepter les indemnités que celles-ci doivent leur verser conformément aux dispositions de la loi d'adaptation agraire de Bonn pour l'ex-RDA, et qui ne constituent qu'une compensation bien modeste au regard du travail fourni à la LPG pendant 35 à 40 ans.

²⁵ (<https://taz.de/Agrarkartelle-in-Ostdeutschland/!5041219/>)

²⁶ (Busse, Tanja, Melken und Gemolken werden. Die ostdeutsche Landwirtschaft nach der Wende, Berlin 2001, S. 72.)

²⁷ <https://taz.de/Agrarkartelle-in-Ostdeutschland/!5041219/>)

²⁸ « L'Allemagne livre ses terres agricoles aux spéculateurs » ; Reporterre ; 21 juillet 2017 (site : reporterre.net)

²⁹ Les difficultés de l'intégration de l'ex-RDA dans la Communauté par Franz Eppe* *Conseiller à la Commission des Communautés européennes 18/09/2012.*

Leur amertume est d'autant plus grande que les directeurs des nouvelles coopératives ou sociétés agricoles qui ont pris la succession de leur ancienne LPG, sont généralement identiques avec les anciens dirigeants des LPG.

De toute façon, lors des pourparlers visant à déterminer le montant de l'indemnité, ces directeurs se montrent plus enclins à défendre les intérêts financiers de leur entreprise agricole que ceux des anciens membres de la LPG en cause ».

Le constat est bien loin des « paysages florissants » promis aux *Ossis* par le Chancelier Helmut Kohl et le Parti du socialisme démocratique (PDS), et « Die Linke » en a été le principal bénéficiaire. Cette formation communiste/postcommuniste est « *perçue comme un parti défenseur de l'identité allemande mais aussi comme une force anticapitaliste correctrice d'un système injuste* »³⁰.

C) Les effets sur l'économie

Dans les années qui ont suivi la Réunification, **l'agriculture de l'Est est devenue une réussite économique, seul domaine de l'ex-RDA à obtenir de meilleurs résultats que dans les anciens Etats fédéraux.**

La réunification a été une réussite « technique » qui a créé le pays le plus peuplé de l'Union Européenne et a permis l'extériorisation des performances d'une agriculture de grandes exploitations modernisées situées dans la partie orientale.³¹

	France	Allemagne
Nombre d'exploitations agricoles	375 000 (50 hectares en moyenne)	231 000 (45,7 hectares en moyenne)
Hectares cultivables	26,5 millions	16 millions (soit plus de la moitié de son territoire)
Unités de travail annuel	744 000	519 000

Chapitre II : Le droit au service de l'avantage de taille

Une fois constitué, l'avantage compétitif que procure la grande taille des exploitations doit cependant être protégé contre la fragmentation des domaines qui pourrait résulter de l'héritage comme de la main mise d'investisseurs plus soucieux de rentabilité financière que de tradition paysanne. C'est au travers du droit que s'expriment, sur ces sujets, les choix politiques en matière de protection et de cohérence territoriales.

³⁰ « L'autre Allemagne, le réveil de l'extrême droite ». Patrick Moreau. Vendémiaire 2017.

³¹ Agricultures française et allemande : le point sur les chiffres. Efficacité et transparence des acteurs européens 1999-2017 www.euractiv.fr

1- Aménagement d'un régime successoral favorable, au nom de l'intérêt général

L'encadrement légal du transfert des droits de propriété est un levier majeur pour éviter le morcellement du patrimoine et permettre la continuité des activités agricoles. A ce titre, la France et l'Allemagne ont partagé, sur une même période, des préoccupations similaires.

Cependant une comparaison entre les deux législations nationales montre que :

- **si la France a, depuis 1909, progressivement dérogé au fondement égalitariste du droit successoral instauré par le Code civil,**
- **le législateur allemand a érigé, sur la base de règles ou de traditions locales, un droit spécial d'héritage rural. Il en est résulté une stabilisation plus efficace des unités foncières agricoles allemandes qui a contribué à préserver leur avantage économique de taille.**

L'affrontement (du moins celui qui résulte de la comparaison) était inégal; la France ayant eu à contrarier un principe fondateur tandis que l'Allemagne «n'a eu » qu'à consacrer et étendre des pratiques existantes. Ce qu'elle a su faire avec rigueur et pragmatisme...

A) Un (long) détour par le droit français : « *La raison du mal git dans le Code civil* »

(a) Aux termes du droit commun des successions en France, le patrimoine du défunt est transmis collectivement aux héritiers (indivision), à charge pour eux d'en organiser le partage en nature. En cas de désaccord ou lorsque l'actif n'est pas matériellement divisible, les héritiers doivent vendre tout ou partie des biens pour se répartir leur contrepartie financière.

Cette législation, initialement égalitaire et indifférenciée (« *La loi ne considère ni la nature, ni l'origine des biens pour en régler la succession* » – Code civil article 732 en sa version de la loi n°1803-04-19 du 29 avril 1803) s'est avérée néfaste à la pérennité des structures foncière, notamment agricoles. Selon le mot de Balzac : « *La raison du mal gît dans le titre du Code civil qui ordonne le partage égal des biens. C'est le pilon dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire, et qui décomposant sans recomposer, finira par tuer la France* »³².

³² Balzac : Le curé de village (1841).

Afin de prévenir ces décompositions, le législateur a apporté à compter de 1909³³ mais surtout en 1938³⁴, 1961³⁵ et enfin 2007, des limitations successives au droit des cohéritiers non agriculteurs en aménageant le régime spécifique de « **l'attribution préférentielle** » (amiable ou judiciaire) qui permet la remise de l'intégralité du patrimoine agricole à un seul héritier. Ainsi aux termes de l'article 831 du Code civil (en vigueur) :

« Le conjoint survivant ou tout héritier copropriétaire peut demander l'attribution préférentielle par voie de partage, à charge de soulte s'il y a lieu, de toute entreprise, ou partie d'entreprise agricole, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou quote-part indivise d'une telle entreprise, même formée pour une part de biens dont il était déjà propriétaire ou copropriétaire avant le décès, à l'exploitation de laquelle il participe ou a participé effectivement (..) ».

L'attribution préférentielle peut être faite **en propriété** ou **en jouissance** ; cette dernière permettant un partage des biens en contrepartie de l'octroi d'un bail à long terme de 18 ans au copartageant qui désire poursuivre l'exploitation.

A défaut d'accord amiable (entre les héritiers) **ou en cas de demandes concurrentes** (pour le bénéfice du droit d'attribution), **le tribunal se prononce** en fonction de la préservation des intérêts en présence d'une part et d'autre part **de l'aptitude** des différents postulants à « **gérer les biens en cause et à s'y maintenir** ». ³⁶ Ainsi, le demandeur doit avoir travaillé régulièrement sur le domaine et l'avoir fait valorisé ; cette condition étant appréciée souverainement par les juges. ³⁷

(b) Le droit préférentiel est donc un moyen théoriquement efficace de préserver le patrimoine et l'activité agricoles dans la succession d'une exploitation familiale.

Cependant l'obligation pour le bénéficiaire **verser une soulte (compensation financière)** aux autres héritiers si le patrimoine transféré (autre que l'exploitation agricole) ne permet pas de compenser l'attribution et le fait que, à défaut d'accord amiable sur les modalités de versement de l'indemnité, la soulte devra obligatoirement, au moins pour moitié, être payée comptant³⁸ **dégradent fortement l'efficacité de ce régime.**

Afin de lever ce dernier obstacle, la loi d'orientation agricole du 04 juillet 1980 a aménagé trois formules possibles pour la mise en œuvre de l'attribution préférentielle en propriété : attribution pour exploiter; attribution pour donner à bail ou attribution pour constituer un GFA (groupement foncier agricole sous le statut des sociétés civiles.

³³ Loi du 12 juillet 1909 aux termes de laquelle la propriété pouvait être déclarée indivise au bénéfice d'un seul héritier à charge pour lui d'indemniser les autres.

³⁴ Décret-loi du 17 juin 1938 du Front populaire

³⁵ Loi du 19 décembre 1961 en faveur des petites et moyennes exploitations.

³⁶ Code civil art 831-3

³⁷ Par exemple : Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 7 septembre 2017, 16-15.028, Inédit « Mais attendu qu'ayant souverainement retenu que M. Y...avait exploité seul, depuis 2008, les parcelles données à bail et en avait conservé l'entière maîtrise de la jouissance quand bien même il eût recours, pour certaines prestations, à une société de travaux agricoles dont il était le gérant et **que les résultats de sa production, sans incident de gestion, étaient comparables à ceux des exploitants de la région**, la cour d'appel, répondant aux conclusions prétendument délaissées, a légalement justifié sa décision » ;

³⁸ Code civil art 832-4 depuis la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 : « (...) l'attributaire peut exiger de ses copartageants, pour le paiement d'une fraction de la soulte, égale au plus à la moitié, des délais ne pouvant excéder dix ans. Sauf convention contraire, les sommes restant dues portent intérêt au taux légal (...) ».

Le GFA familial est constitué entre parents et alliés en vue de faciliter la transmission du patrimoine foncier familial et d'en assurer la pérennité. Il permet de transformer du vivant de l'exploitant, un patrimoine foncier en parts sociales pour éviter la création d'une indivision successorale sur des biens en nature, mettant en péril l'unité de l'exploitation et il bénéficie d'un régime fiscal préférentiel en cas de cession, donation ou transmission par successorale des parts.

Mais en dépit de ce dispositif, il a été relevé que « *un examen attentif des modes de transmission utilisés par les familles montre que lorsque l'exploitation représente le bien important de la succession, seul un arrangement familial conclu avec les cohéritiers permet d'assurer efficacement sa survie financière* ». ³⁹

La construction progressive d'un régime successoral dédié, non exempt de complexités et source de contentieux, n'a donc pas permis d'endiguer la dégradation structurelle et pérenne du territoire rural. En 1955, la France comptait 2,3 millions d'exploitations agricoles réduites à un million à la fin des années 80, et à 664 000 en 2000. Selon le dernier recensement en date (2015), il ne reste désormais plus que 474 000 fermes dans l'Hexagone. La France a ainsi perdu plus de la moitié de ses exploitations en 25 ans et depuis plus de 30 ans les petites exploitations disparaissent au profit de structures moins nombreuses mais plus grandes sans pour autant qu'elles concurrencent la productivité allemande ⁴⁰.

B) Le droit allemand : consécration d'un droit d'héritage agricole.

(a) Le droit successoral est défini au livre V du Code civil allemand (« *Bürgerliches Gesetzbuch* » ou BGB) qui accorde (avec une protection minimale des réservataires) une grande liberté de rédaction d'un testament.

Cependant il existe également un droit d'héritage agricole, droit spécial permettant la transmission intégrale de la propriété de l'exploitation agricole (terres et biens), à l'un des enfants, dans des conditions financières particulièrement favorables.

Aux termes de l'étude « Droit d'héritage, droit du fermage et contrôle des structures agricoles en Allemagne » ⁴¹, il s'avère que :

« En Allemagne, l'usage de diviser réellement en parts égales entre tous les héritiers (partage en nature) était répandu essentiellement dans le sud-ouest de l'Allemagne mais aussi dans certaines régions peu étendues, du nord et du sud des nouveaux Länder. Dans les autres régions, un héritier principal était favorisé pour reprendre en propriété, conformément à la loi et la tradition, l'ensemble de l'exploitation agricole avec les terres, les bâtiments et autres équipements tandis que les cohéritiers écartés devaient se contenter d'indemnités souvent comparativement faibles (usage dit de l'héritier principal). Au fil du temps, l'usage de l'héritier principal a pris de

³⁹ « L'avenir familial de l'exploitation agricole » Hubert Bosse- Platière dans *Economie Rurale* n° 289/290 septembre – décembre 2005 - Les mutations de la famille agricole.

⁴⁰ Alim'agri Site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (Juillet 2016). agriculture.gouv.fr/allemande-1

⁴¹ « Droit d'héritage, droit du fermage et contrôle des structures agricoles en Allemagne » (Helmut DOLL, Ferdinand FASTERDING et Klaus KLARE –dans « *Economie rurale* » 268-269 mars - juin 2002 pages 103 et suivantes),

l'importance dans les anciennes régions qui pratiquaient autrefois le partage réel, et s'est imposé aussi dans les nouveaux Länder pour les exploitations dirigées par une personne physique (...) ».

Ainsi au nord de l'Allemagne où la primogéniture a été institutionnalisée dès 1831, 45% de la surface agricole utile était entre les mains de gros paysans dès le milieu du 18^{ème} siècle alors que dans les Etats du Sud et de l'Ouest où l'héritage était partagé, les propriétés étaient morcelées.^{42 43}

« Aujourd'hui sur l'ancien territoire fédéral c'est une transmission des exploitations agricoles sans division qui est répandue non seulement grâce à l'usage de l'héritier principal mais aussi grâce aux lois relatives à la transmission à un héritier principal spécifiques à chaque Land. Au Schleswig-Holstein, à Hambourg, en Basse Saxe et en Rhénanie du Nord-Westphalie s'applique le Règlement des fermes d'Allemagne du Nord (Höfeordnung⁴⁴); Brème, la Rhénanie-Palatinat et le Schleswig-Holstein obéissent à des lois de Land et au Bade-Wurtemberg, ce sont trois lois différentes pour les différentes régions du Land qui étaient en vigueur jusqu'à la fin 2000 ».⁴⁵

En Allemagne, les lois les plus importantes en matière de succession sont les dispositions spéciales en matière de successions rurales qui figurent dans la « Höfeordnung » et dans les lois spéciales des Länder.

Ce droit spécial d'héritage a été instauré sous le régime particulier de la loi de police, expressément reconnue par l'article 30 du Règlement européen en matière de successions internationales⁴⁶ : *« Lorsqu'il existe des dispositions spéciales, dans l'État de situation de certains biens, instaurant des restrictions sur leur dévolution ou ayant une incidence sur celle-ci, elles sont applicables quelle que soit la loi applicable à la succession ».* Aux termes du Règlement (CE) n° 593/2008 ; Article 9 : *« Une loi de police est une disposition impérative dont le respect est jugé crucial par un pays pour la sauvegarde de ses intérêts publics, tels que son organisation politique, sociale ou économique, au point d'en exiger l'application à toute situation entrant dans son champ d'application, quelle que soit par ailleurs la loi applicable au contrat d'après le présent règlement ».*⁴⁷

⁴² L'Allemagne au 19^{ème} siècle Sandrine KOTT. Carré histoire p 37.

⁴³ Il a aussi existé sous le Troisième Reich une loi du 23 septembre 1933 sur les fermes héréditaires (s'appuyant sur la coutume du majorat ou droit d'aînesse) visant à l'indivisibilité des exploitations de 7,5 à 125 ha jusque-là soumises aux partages entre plusieurs héritiers et à la spéculation foncière.

⁴⁴ La Höfeordnung est une loi de succession héritée de l'usage saxon de transmission indivise de la ferme familiale aux héritiers mâles les plus âgés.

⁴⁵ Confer Note 12.

⁴⁶ Règlement sur les successions (UE) n° 650/2012 du Parlement et du Conseil du 4 juillet 2012 entré en vigueur le 15 août 2015.

⁴⁷ Nota : le droit préférentiel instauré en France pour les successions agricoles est également une loi de police cependant ses difficultés intrinsèques d'application en dégradent l'efficacité.

(b) Enfin cette consécration de règles ou d'usages historiques favorables à la préservation stratégique du patrimoine agricole s'est trouvée confortée par un principe général et substantiel de **restriction du droit de propriété au bénéfice de l'intérêt général** consacré par la Loi fondamentale pour la République Fédérale d'Allemagne⁴⁸, dont la version en vigueur dispose :⁴⁹

- Article 14 Propriété, droit de succession et expropriation: « *La propriété et le droit de succession sont garantis. Leur contenu et leurs limites sont fixés par les lois. **Propriété oblige, son usage doit contribuer en même temps au bien de la collectivité*** »

La **Cour constitutionnelle** ayant eu à arbitrer entre la politique objective de préservation des domaines agricoles et les droits fondamentaux, **a jugé** dans une décision faisant jurisprudence qu'en cas de conflits entre les revendications individuelles et l'intérêt public prévenant le parcellement des domaines agricoles, **l'intérêt public devait prévaloir**.⁵⁰

En conséquence l'écosystème agricole (taille des exploitations et potentiel de productivité lié) s'est trouvé efficacement préservé du risque majeur de morcellement.

2- L'accaparement des terres agricoles : la ferme ou les firmes ?

La préservation et la vitalité économique de l'agriculture requièrent, outre un régime successoral favorable, des politiques volontaristes de protection contre l'accaparement des terres agricoles par des investisseurs nationaux ou étrangers. A défaut de quoi, si demeure la carte, les territoires sont menacés.

A) Un (court) détour par le droit français : impuissance du régulateur à endiguer la fragmentation des territoires

(a) « *Les paysans, qui se cèdent leurs lopins de terre entre eux, ne s'en dessaisissent à aucun prix ni à aucune condition pour le bourgeois ... L'expropriation seule fait rentrer le bien du paysan sous la loi commune des transactions* ». ⁵¹

En France, le droit rural a longtemps cherché à favoriser la protection de l'exploitation familiale. Mais la chute inexorable de la population agricole a fait de l'installation des jeunes la nouvelle priorité des lois d'orientation agricole du 04 juillet 1980 et surtout du 09 juillet 1999⁵².

⁴⁸ La **Loi fondamentale** pour la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland, GG) est la constitution de l'Allemagne depuis le 8 mai 1949, d'abord pour les Länder de l'Ouest, puis depuis la réunification du pays le 3 octobre 1990 pour le pays entier.

⁴⁹ Loi Fondamentale pour la République d'Allemagne 23 mai 1949 en sa version en vigueur (2014).

⁵⁰ Cité dans « Aspects du droit de la famille et du droit de l'environnement dans l'agriculture » 2013 ; Actes du 17^{ème} Colloque européen de droit rural sous la direction de Roland Norer ; Librairie L'Harmattan 2018 ; p 57

⁵¹ Les Paysans (1855) Honoré de Balzac

⁵² Confer le **GFA d'investissement** est un groupement de personnes physiques ou morales par l'intermédiaire duquel des apporteurs de capitaux peuvent acquérir des terres afin de les mettre durablement à la disposition d'agriculteurs ; les jeunes agriculteurs sont déchargés de l'investissement foncier et les membres du GFA

Il en a résulté des **facilités de dissociation entre l'investisseur et l'exploitant** aggravant le risque d'accaparement des terres agricoles et de **concentration du foncier aux mains de fonds d'investissements y compris étrangers**.

Les Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) chargées d'avaliser les transactions et d'exercer- le cas échéant, en vue d'assurer une cohérence avec les politiques publiques agricoles- un droit de préemption, **sont impuissantes à préserver efficacement « la ferme, des fermes »⁵³**. A titre de dernières illustrations en date:

- ✓ l'achat récent de 1700 hectares de terres à blé dans l'Indre, au cœur du bassin céréalière français et de 900 hectares dans l'Allier par le fonds chinois Hongyang (*spécialisé, semble t'il, dans les équipements pour stations service*)⁵⁴,
- ✓ et l'acquisition, début 2018, de 3000 hectares de terre par le conglomérat diversifié chinois « Reward Group » pour cultiver du blé biologique.

(b) Cette dynamique d'accaparement conduit à un renchérissement spéculatif sur le prix du foncier⁵⁵ achevant de dégrader le mode familial d'exploitation.

Sans méjuger des facteurs naturels et historiques, le dispositif légal est insuffisant pour éviter d'aggraver le morcellement et l'hétérogénéité des territoires. Cette situation a conduit le Président Macron à l'occasion du dernier Salon de l'agriculture (24 février/04 mars 2018) à qualifier les terres agricoles « *d'investissement stratégique dont dépend notre souveraineté* » et à promettre une réforme visant à « *mettre fin à ce qui est en train de se passer* ».

B) La relative immunité allemande

(a) La situation allemande est sensiblement différente du moins dans ses effets, l'Allemagne étant historiquement familière du phénomène de concentration des terres.

- Historiquement du fait de la domination des « junkers » sur les campagnes y compris à l'issue du mouvement d'émancipation paysanne (1807/1850) puisqu'ils ont reçu la plus grande partie du partage des communaux (86% au lieu des 46% qui auraient dû leur revenir). Cette concentration des grandes exploitations a permis tout au long du XIXème siècle, la rationalisation de la production et d'importants gains de productivité dans les grandes fermes du Nord et surtout de l'Est (alors les petites propriétés du Sud et de l'Ouest demeuraient majoritairement à l'écart de ce

bénéficient d'avantages fiscaux) & le **GFA mutuel** qui est un GFA d'investissement constitué entre agriculteurs d'une même région afin d'aider un fermier ne disposant pas des capitaux nécessaires à l'acquisition de son exploitation.

⁵³ « La France doit préserver ses terres agricoles contre les investisseurs français et étrangers » ; 20 Minutes du 11 janvier 2017.

⁵⁴ « France inquiétude après l'achat de terres agricoles par des chinois » 20 Minutes ; 18 avril 2016.

⁵⁵ Sur l'achat par Hongyang : « *clef en main, ces terres se sont vendues à 15 000 euros l'hectare, alors qu'elles n'en valent que 3 000 à 4 000 euros* » Site de France Info 11/01/17

développement économique). Ainsi en 1850 l'Allemagne (dans les frontières du futur Reich) occupait 55% de la population active ; si l'Ouest et le Sud assuraient une production agricole de subsistance, le Nord et surtout l'Est dégagent déjà des surplus exportés vers les pays voisins et l'Angleterre alors même que le prix des denrées agricoles connaissait une hausse ininterrompue entre 1830 et 1870.⁵⁶

- Par la suite la collectivisation des terres en RDA, à défaut d'avoir été un mode de gestion efficace, a cependant permis la constitution de très grandes unités de production coopératives ou d'Etat (1,4 millions d'hectares) que la BVVG (*Bodenverwertung und Verwaltungs GmbH*)⁵⁷ est en charge de vendre d'ici 2030 (Confer point I-3 -C ci avant).

En Allemagne le prix des terres correspond à une moyenne pondérée des prix enregistrés dans les anciens Länder de l'Ouest et dans les nouveaux Länder de l'Est issus de la réunification (*sur le territoire de l'ex-RDA seules sont prises en compte les ventes réalisées à la valeur du marché à l'exclusion de celles qui entrent dans le champ de la loi d'indemnisation à savoir 30 à 40 % des surfaces vendues depuis 2000*).⁵⁸ Ce processus et ses dérives spéculatives ont bénéficié aux plus gros investisseurs et renforcé la structuration de très grands domaines spécialisés dans les activités financièrement rentables, à savoir l'agriculture conventionnelle d'exportation ou l'agriculture biologique. Ainsi dans le Brandebourg :

*« l'agriculture biologique représente 10 % de la surface agricole contre 7 % en moyenne en Allemagne mais la taille moyenne des exploitations bio de la région est de 198 hectares contre 45 à l'échelle nationale ; (...) Le Brandebourg et plusieurs Länder ont lancé des discussions pour durcir les conditions d'achat, preuve que la classe politique commence à avoir conscience du problème. Probablement un peu tard (...) 90% des terres ayant déjà été privatisées ».*⁵⁹

L'Allemagne connaît donc, à l'instar de la France, une forme d'accaparement des terres par des investisseurs mais cette dynamique ne bouleverse pas, comme c'est le cas en France, l'écosystème existant. De surcroît, les motivations d'ordre financier (voire spéculatif) de ces investisseurs (même étrangers au métier) ne contrarient pas les choix récents de diversification (notamment dans la production de bio énergies) mais confortent au contraire la valorisation économique de l'agriculture allemande, tant en exportations qu'en activités à haute valeur ajoutée. Par ailleurs, et la différence est de taille, l'agriculture allemande n'est pas une cible de choix pour les investisseurs étrangers dont elle est pourtant assez mal protégée.

(b) Aux termes du World Investment Report 2017 de l'UNCTAD (United Nation Conférence on Trade and Development) l'Allemagne arrive en troisième position après la Chine et les Etats unis d'Amérique dans « l'IPAs selection of most promising home économies for 2017-2019 » (Page 9).

⁵⁶ « L'Allemagne au XIXème » Sandrine Kott ; Hachette. Pages 33 à 40.

⁵⁷ Confer Point I-1 C) supra.

⁵⁸ « L'évolution des prix des terres en Allemagne » ; Terre-net Média ; 02 aout 2011 (site terre-net.fr).

⁵⁹ Idem

Elle dispose d'un tissu industriel dense, d'une main d'œuvre très qualifiée, de technologies et d'expertises avancées, d'infrastructures fiables, d'un climat social favorable, d'un cadre légal stable ainsi que d'une localisation stratégique au cœur de l'Europe. De surcroît c'est une économie ouverte ne comportant que très peu de restrictions en matière d'investissements étrangers (qui sont même activement favorisés) ; les investisseurs étrangers pouvant notamment prendre une participation majoritaire au capital d'une entreprise locale⁶⁰.

Cependant en considération de l'augmentation sensible des investissements étrangers en Allemagne et surtout suite au rachat « surprise » du fleuron de l'industrie robotique Kuka par le chinois Midéa⁶¹, les pouvoirs publics ont durci (en juillet 2017) la réglementation encadrant la reprise d'entreprises allemandes par des investisseurs étrangers dans certains domaines identifiés comme stratégiques (logiciels, énergie, télécommunications, aéroports).⁶²

Les investissements étrangers en Allemagne (investissements directs) ont représenté en 2014 et en 2015 environ 465 milliards de dollars, décomposés comme suit :

- Pays bas : 97 Mds (essentiellement du fait des activités de courtage ou de la localisation du siège de holdings et de fonds d'investissement européens) ;
- Royaume Uni : 38 Mds ;
- Suisse 34 Mds ;
- Etats unis d'Amérique : 38 Mds ;
- France 21 Mds.

Il n'est pas possible d'identifier la part de l'agriculture dans la ventilation de ces investissements. L'achat de terres ou de domaines agricoles ne fait pas l'objet de statistiques dédiées; le secteur des machines-outils est comptabilisé dans l'industrie et celui des fertilisants et des pesticides, dans la chimie.

En 2016 selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Allemagne était au 29ème rang mondial des destinations de l'investissement direct étranger (derrière la Malaisie et le Kazakhstan.....). L'agriculture (terres et exploitations), à l'évidence marginale pour les investisseurs étrangers (notamment par la protection que lui confère la taille des exploitations), n'est donc pas entrée dans champ des secteurs stratégiques protégés. Tout risque n'est cependant pas écarté. A titre d'exemple la Chine qui compte un cinquième de la population mondiale pour moins de 10 % des terres arables, investit massivement dans l'agriculture à l'étranger (au moins 76 milliards d'euros depuis 2010 dont presque la moitié en 2016 et 2017). Après l'Asie du sud-est, l'Amérique latine et l'Afrique, elle se tourne depuis quelques années vers l'Australie, les Etats Unis.... ainsi que vers l'Europe.⁶³

⁶⁰ Le « Code sur les investissements en capitaux » a remplacé en 2013 la loi allemande sur les investissements étrangers.

⁶¹ « Kuka, L'OPA qui traumatise les Allemands » ; Les Echos ; 30 septembre 2016

⁶² RFI L'Allemagne durcit les contrôles sur les investissements étrangers. 12 juillet 2017 (site RFI.fr)

⁶³ « La Chine acheteuse vorace de terres agricoles à l'étranger » Capital 23 février 2018 (site capital.fr)

Troisième partie La compétitivité des produits et la guerre des prix

Chapitre 1 : Les acteurs économiques dans la course à la compétitivité

L'écosystème agricole a été marqué, comme exposé ci avant par :

- à l'Ouest, une réduction de 42, 7 % du nombre d'exploitations familiales (passées de 654 000 à 375 000),
- sur le territoire de l'ex-RDA où les domaines sont caractérisés par leur grande taille, le maintien quasiment à l'identique du nombre de domaines (quelque 30 000 entreprises).
- Et malgré le recul des surfaces, une augmentation de la production agricole.

En effet, lorsqu'un agriculteur cessait son activité, ses terres étaient généralement achetées ou louées par d'autres agriculteurs, la surface foncière globale s'est donc stabilisée alors que les domaines devenaient plus grands et plus compétitifs. Il en résulte que :

- seulement 9 % des exploitations (donnée de 2007) gèrent 52 % de la surface agricole,
- soit 91 % des exploitations pour les 48 % restant, et cette tendance se poursuit. Les fermes de moins de 75 ha ne sont désormais plus considérées comme compétitives.

1- L'agriculteur : un entrepreneur comme les autres

Pour mémoire en 1950, l'agriculture allemande était riche en main-d'œuvre (l'agriculture employait alors près d'un travailleur sur cinq). Avec l'introduction des tracteurs, des moissonneuses-batteuses ou des machines à traire la technologie a remplacé une partie de la main-d'œuvre tout en permettant de cultiver plus de terres et conserver un plus gros cheptel.

L'agriculture progressivement alignée sur le modèle d'organisation de l'industrie est devenue, de manière structurelle et pérenne, une entreprise fortement capitalistique; ce changement d'équation financière n'a laissé subsister et se renforcer que les exploitations les plus compétitives économiquement.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'agriculture allemande s'est développée sur les bases d'une industrialisation et d'un productivisme, caractérisés par trois leviers : l'intensification, la spécialisation et la concentration :

- L'intensification est caractérisée par un apport important de moyens de production à forte intensité en capital (tels que les engrais, les pesticides et les machines) qui doit être compensé par une production proportionnellement élevée.
- La spécialisation consiste à limiter les choix de production à un ou quelques produits agricoles et aux relations commerciales globalisées y afférentes.

- La concentration signifie que la production agricole a lieu principalement dans quelques entreprises spécialisées, par régions ou par pays.

A titre d'exemple, le territoire de la République fédérale d'Allemagne a connu dès les années soixante-dix, une forte concentration régionale ou sectorielle dans la culture du blé, des pommes de terre, des oléagineux ainsi que dans la production laitière localisées. Pour ce qui est de l'élevage, selon le principe du « fartage » ou du « tournage » (« *Wachsens oder Weichens* ») les petites fermes ont progressivement disparu au profit d'usines d'élevage (> 70 % des poulets allemands proviennent d'unités de 50 000 animaux et plus).

Par la suite pour compenser la hausse des matières premières, les agriculteurs ont été amenés à intensifier la réduction des prix de production ou d'élevage ce qui a contribué à renforcer la spécialisation (par ailleurs encouragée par la PAC lors des premières périodes d'application).

Aujourd'hui, 86 % des exploitations agricoles allemandes sont spécialisées dans un secteur de production, exploitation (blé ou maïs...) versus élevage (production laitière ou de viande) et localisées sur les terres les plus appropriées selon des critères tels que:

- bonne terre arable (betterave à sucre, blé) ;
- conditions climatiques (viticulture, tabac, etc.) ;
- marchés de référence et de vente — transformateurs (légumes, etc.) ;
- fournisseurs pour la consommation intermédiaire (porcs) ;
- qualification du personnel local — inclinations, compétences,

Ce processus rationalisé permet, structurellement, une dégressivité des coûts fixes de production:

- l'utilisation des techniques ou technologies est facilitée par la monoculture ;
- l'amortissement des investissements est proportionnel à la taille croissante des exploitations,
- les coûts fixes (main d'œuvre, achat de matières premières, utilités, assurances....) bénéficient de l'effet d'échelle d'une production massifiée et standardisée ;
- les circuits de stockage, transport et distribution sont simplifiés;
- l'administration générale et la gestion comptable et fiscale du domaine sont facilités (il n'y a notamment pas d'objectifs concurrents entre plusieurs secteurs d'activité d'une même exploitation).

2- La pression des distributeurs

Enfin, le monde rural a définitivement basculé dans les logiques purement et sèchement économiques sous la pression des enseignes du hard discount (et notamment du duopole qui domine la grande distribution en Allemagne).

Cette pression des géants Aldi et Lidl se fait sentir jusque dans les exploitations. Les Allemands ont « *contenu les coûts de main-d'œuvre, regroupé leurs laiteries, réduit le nombre d'abattoirs. Même concentration au niveau de la transformation alimentaire avec des abattoirs trois fois plus grands qu'en France dans lesquels travaillent jusqu'à 80 % d'ouvriers d'Europe orientale payés entre 3 et 5 euros de l'heure* ».

Ces discounters ont une part de 40% du marché allemand de la grande distribution et sont représentés d'après l'Institut d'études de marché Planet Retail (« *Marktforschungsinstitut Planet Retail* ») par plus 16 000 agences en Allemagne. Aux termes d'une étude de l'Association des consommateurs (« *Gesellschaft für Konsumforschung* » GfK) la moitié de la volaille achetée en 2013 en Allemagne l'avait été chez un discounter (dont 1/3 chez Aldi dont l'argument publicitaire est « Juste des prix à la baisse », ou Lidl).

Cette pression entraîne une guerre des prix féroce entre les discounters et les autres surfaces de vente : *Quand Aldi présente un produit à un prix plus bas comme par exemple le lait tous les autres concurrents le suivent* ». ⁶⁴

Par comparaison, Lidl peine se faire une place sur le marché français. D'une part la concurrence (Carrefour, Auchan, Casino et Intermarché notamment) est plus équilibrée que la prédominance « duopolistique » en Allemagne, d'autre part la loi Chatel⁶⁵ (loi de modernisation de l'économie votée en 2008) permet d'équilibrer - un peu- la négociation entre les producteurs et les distributeurs. Ainsi le chiffre d'affaire de Lidl aurait reculé de 8 milliards à 7,5 milliards d'euros ces dernières années et l'enseigne doit revoir à la baisse son objectif de devenir leader français à l'échéance 2017/2018⁶⁶.

Chapitre II : Les Politiques salariale et financières au service de la guerre des prix

1- La politique salariale dans le secteur agricole allemand : l'Omerta ?

Nous pouvons avancer sans risque que l'Allemagne a appliqué son modèle salarial industriel à l'agriculture : le recours à une main d'œuvre peu onéreuse.

L'inexistence d'un salaire minimum jusqu'en janvier 2018, la mise en application de la Directive des Travailleurs Détachés de 1996, l'exploitation des migrants désireux d'améliorer leurs conditions de vie et enfin la mise en place de la **loi Hartz IV** sont, semble-t-il, les quatre piliers de la politique salariale agricole allemande qui ont contribué à sa compétitivité.

⁶⁴ <https://www.taz.de/!5333767/>)

⁶⁵ Loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs

⁶⁶ « La nouvelle révolution Lidl à la conquête du marché français » – article site de l'EGE.

En revanche, les données statistiques relatives aux travailleurs agricoles sont difficiles à trouver, voire inexistantes ou anciennes. Quel est le nombre de saisonniers exacts ? Le nombre de migrants ? De quels pays viennent-ils exactement ? Les statistiques salariales recouvrent en général tous les secteurs (industrie, services et agriculture). Or, les statistiques économiques allemandes traditionnelles sont mises régulièrement sur le devant de la scène (taux de chômage, excédent commercial, excédent budgétaire ...). Cette opacité de l'information quant à la population active agricole ne plaide pas pour une politique salariale saine et respectueuse de la légalité dans le secteur de l'agriculture.

A) Pas de salaire minimum jusqu'en janvier 2018

Le salaire minimum, l'équivalent de notre SMIC, a été mis en place en Allemagne qu'en janvier 2015 (8,50 EUR/heure contre 9,61 EUR / heure en France). Or, il n'était pas appliqué partout ou mal appliqué, il existait de nombreuses exceptions et de nombreuses précarités existent encore⁶⁷. **Ce n'est que depuis janvier 2018 que le salaire minimum est appliqué au secteur agricole allemand.**

Or, le vote pour le salaire minimum légal comprenait aussi des exclusions : **les saisonniers agricoles**. Même si le salaire minimum légal s'applique désormais au secteur agricole, il ne concerne pas les saisonniers agricoles, qui par la nature de l'activité, sont, de façon inévitable, nombreux

De plus, les salaires versés aux saisonniers agricoles en Allemagne sont totalement exonérés de charges sociales. Donc, non seulement, le saisonnier peut, en toute légalité, être rémunéré sous le seuil minimum (qui est déjà sous la moyenne européenne) mais en plus l'employeur n'a aucune charge sociale à payer. Quid de la couverture sociale du saisonnier ?

B) La Directive des Travailleurs Détachés : source de la compétitivité pour l'agriculture allemande, notamment dans les abattoirs.

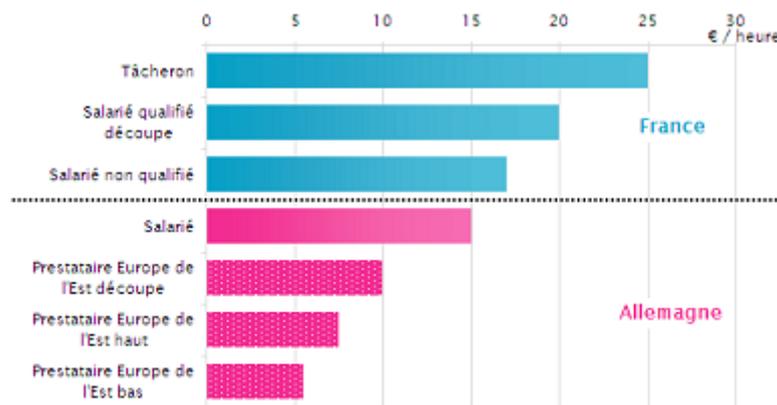
En 1996, la **Directive des Travailleurs Détachés** est mise en place. Cette Directive donne le droit à une entreprise de l'Union Européenne d'envoyer ses salariés dans un autre pays de l'UE, tout en continuant à payer les charges sociales dans le pays d'origine. L'objectif de cette directive était, théoriquement, de renforcer les échanges au sein de l'UE.

Or, dans la pratique, ce sont essentiellement des personnes issues des pays où les salaires sont bas qui travaillent dans les entreprises allemandes, notamment, dans les abattoirs.

En effet, des milliers de détachés sont embauchés en Roumanie, Pologne et Bulgarie par des sous-traitants locaux, puis sont placés dans des abattoirs allemands.

⁶⁷ <http://www.france24.com/fr/20170825-allemande-travailleurs-detaches-abattoirs-viande-dumping-social>

Le graphique ci-dessous représente le coût horaire dans les abattoirs allemands et français. Il démontre bien l'écart des salaires versés entre ces deux pays :



Source : IMPSACT et enquêtes, Interbev 2011

L'Allemagne est alors devenue « l'abattoir de l'Europe », essentiellement par la production de viande porcine⁶⁸. La production de 35 millions de porcs en 1998 est passée à 50 millions en 2017. Les exportations en Chine ont été multipliées par 10 (de 50 000 à 500 000, 5 fois le volume de la France).

L'application de la Directive sur les Travailleurs Détachés dans les abattoirs a donc largement participé à la compétitivité de l'Allemagne.

Non seulement les conditions de vie des détachés étaient/sont misérables, mais en plus, les salariés dans les abattoirs étaient payés entre 3 et 5 euros par heure.

30 000 personnes, dont un tiers d'Européens du Sud-Est (selon le syndicat de l'industrie alimentaire NGG) travaillent dans ce secteur.

La plus grande partie vient de la Roumanie et de la Bulgarie mais également de Pologne, de Hongrie, de Slovaquie et de la République Tchèque.

L'instauration du salaire minimum depuis janvier 2018 est-elle respectée au sein des abattoirs ?

Cette politique salariale allemande a accru sa compétitivité mais a créé de nombreuses controverses. Un documentaire allemand, très éloquent, intitulé : « l'industrie de la viande : l'esclavage moderne » paru en 2013⁶⁹ a peut-être sensibilisé les pouvoirs publics.

En 2011, le Collectif contre le Dumping Social en Europe avait porté plainte auprès de la Commission Européenne pour dénoncer des rémunérations illégales de travailleurs provenant des pays de l'Est (moins de 7 € de l'heure).

Face à ces abus, une nouvelle loi est appliquée en Allemagne depuis le 25 juillet 2017 : si un sous-traitant ne paie pas le salaire auquel son salarié a droit, alors, l'abattoir est sanctionné.

⁶⁸ Eurostat

⁶⁹ Brid Roesner, «Die Fleischindustrie : Moderner Sklavenhandel

Les sanctions prévues sont entre 30 000 EUR et 50 000 EUR. Le salaire minimum doit être appliqué, ainsi que le versement des charges sociales. De plus, le montant du loyer du boucher, ainsi que le coût des couteaux, ne sont plus déduits du salaire.

Pour réduire les dépenses de travail et comme réaction à cette réforme, les sociétés ont dû réduire le nombre de travailleurs saisonnier. De plus, les entreprises projettent de réduire partiellement les surfaces cultivées des cultures coûteuses en main-d'œuvre, ainsi qu'une partie des investissements dans les nouvelles technologies.

Hans-Heinrich Ravede (der Deutschen Presseagentur (dpa)) ne voit aucune grande difficulté pour les entreprises agricoles dans l'application de salaire minimum. D'après lui, le salaire minimal joue un rôle important, uniquement pour les entreprises qui ont fortement recours aux travailleurs saisonniers, comme la culture d'asperge ou de fraises. Ces derniers doivent payer le salaire minimal aux travailleurs saisonniers de l'Europe de l'Est, bien que les prix des fruits et légumes venant de l'Europe de l'Est vont devenir plus compétitifs.⁷⁰

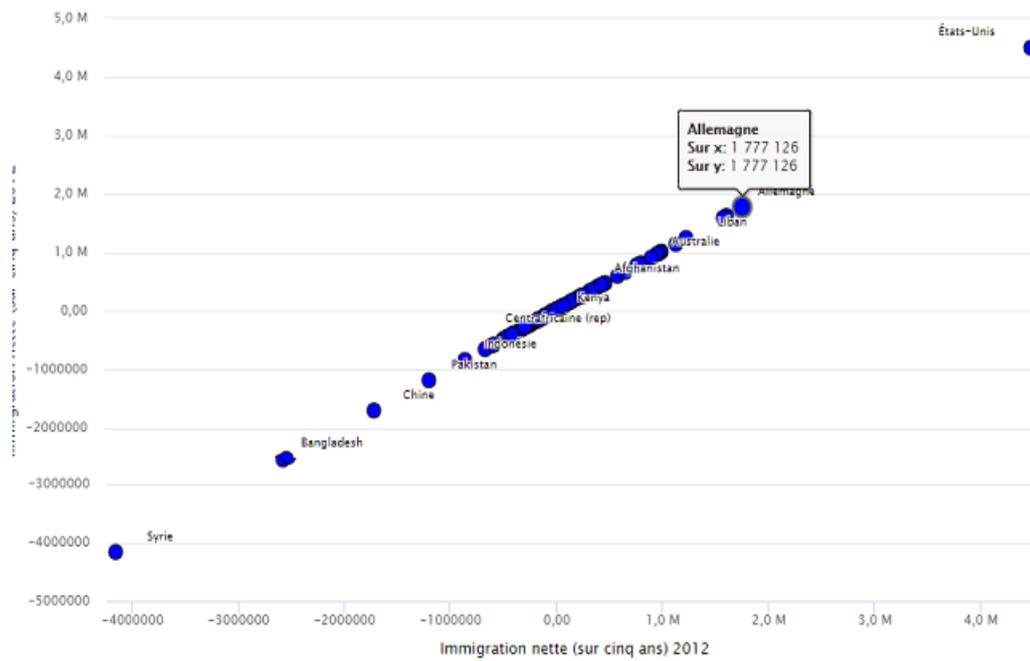
L'arrivée de nombreux réfugiés et le bas niveau des sanctions potentielles, relatives aux gains espérés, d'un non-respect de la loi nous laissent dubitatifs quant à son application réelle.

C) Les migrants, désireux d'améliorer leurs conditions de vie participent à la compétitivité agricole allemande

L'Allemagne est le pays qui accueille le plus d'immigrés au monde après les Etats-Unis⁷¹ :

⁷⁰(<https://www.topagrar.com/news/Home-top-News-Wie-geht-es-2018-mit-dem-Mindestlohn-in-Landwirtschaft-weiter-8949884.html>)

⁷¹ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/>



Même si l'on peut douter de son impartialité, nous devons citer **le rapport « Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants »**⁷² publié le 15 septembre 2015 :

« Ces observations dressent un constat alarmant sur les situations que connaissent les migrants(es) travaillant dans l'agriculture industrielle, où l'exploitation, les atteintes à la dignité, au droit du travail, aux droits de l'homme sont monnaie courante, et s'intensifient avec la généralisation du recours à des intermédiaires : sous-traitants, agences de recrutement, prestataires de services, détachement international de travailleurs ... ».

Ce rapport mentionne **la récolte de l'asperge** qui est assurée en quasi-totalité par des travailleurs migrants saisonniers, majoritairement de Pologne et de Roumanie et qui sont sous-payés.

Il y aurait de plus en plus de travailleurs Roumains, et de moins en moins de travailleurs Polonais. La Roumanie serait alors en première place des travailleurs temporaires en Allemagne avec environ 180 000 travailleurs de la récolte en 2016. La Pologne viendrait en deuxième place avec 100 000 travailleurs. Les quelques 20 000 travailleurs saisonniers étrangers restants viennent principalement de Bulgarie, de République Tchèque, de Slovaquie et de Croatie.

La Chine est le premier producteur d'asperges dans le monde, devant le Chili puis l'Allemagne. L'Allemagne est donc en Europe le premier producteur d'asperges devant l'Espagne et l'Italie⁷³. Cette belle performance allemande est due à la multitude de terres

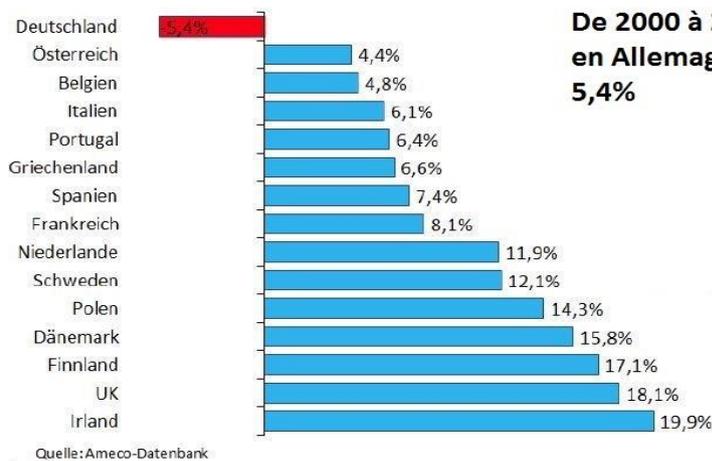
⁷² <http://www.agricultures-migrations.org/http://exemple.fr/sujet/non-classe/pays/allemande/>

⁷³ <https://www.planetoscope.com/fruits-legumes/1555-production-mondiale-d-asperges.html>

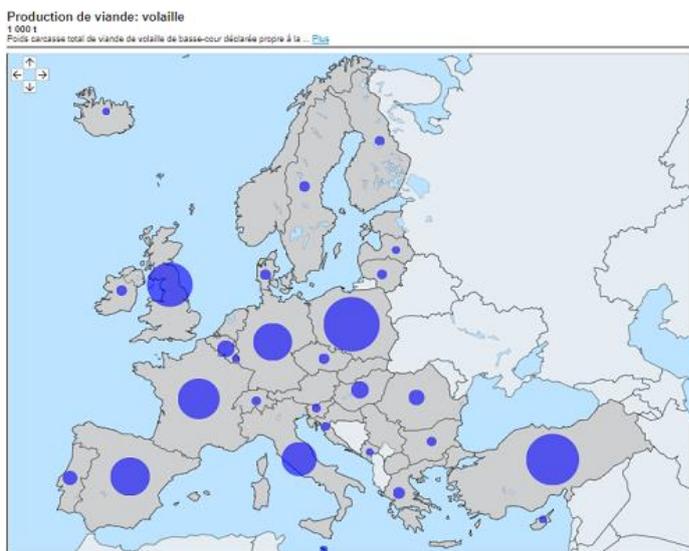
sablonneuses, aux habitudes alimentaires allemandes⁷⁴ et aux bas salaires pratiqués dans ce secteur. En effet, la rémunération moyenne horaire est presque deux fois inférieure à celle qui est pratiquée en France.

Les instruments de lutte contre le chômage (loi Hartz⁷⁵) ont contribué à développer le nombre de contrats appelés « Minijobs ». Ces contrats sont signés par la grande majorité des migrants. C'est un contrat à durée déterminé ou indéterminé, exonéré de toutes charges sociales (le salarié peut, s'il le veut, cotiser pour sa retraite à un taux très faible) mais qui offre un salaire très bas (450 EUR par mois). Outre la faible rémunération, le rapport nous dit que les temps de travail ne sont pas toujours réglementaires, les heures supplémentaires pas toujours payées, qu'il coexiste des travailleurs clandestins etc.

L'Allemagne est le championne mondiale du dumping salarial



De 2000 à 2010, les salaires en Allemagne ont diminué de 5,4%



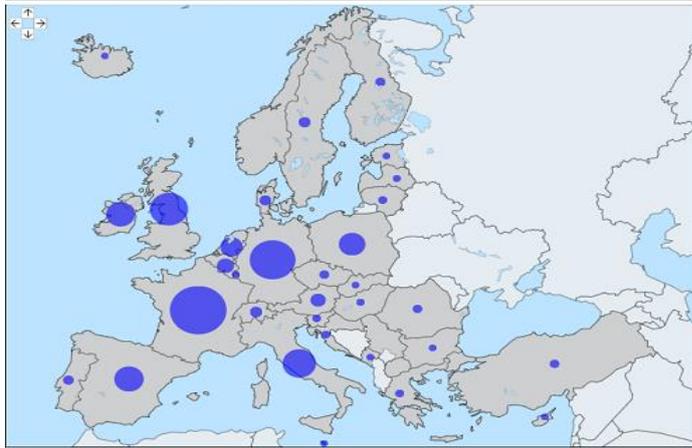
⁷⁴ Les allemands raffolent de l'asperge qui est plus un plat principal qu'une entrée

⁷⁵ En 2000, Gerhard Schroeder met en place les « réformes Hartz » qui pousseront les allemands, notamment de l'Est, et les migrants à accepter de bas salaires, en limitant les indemnités chômage et en créant les « Minijobs »

Production de viande: bétail

1 000 t

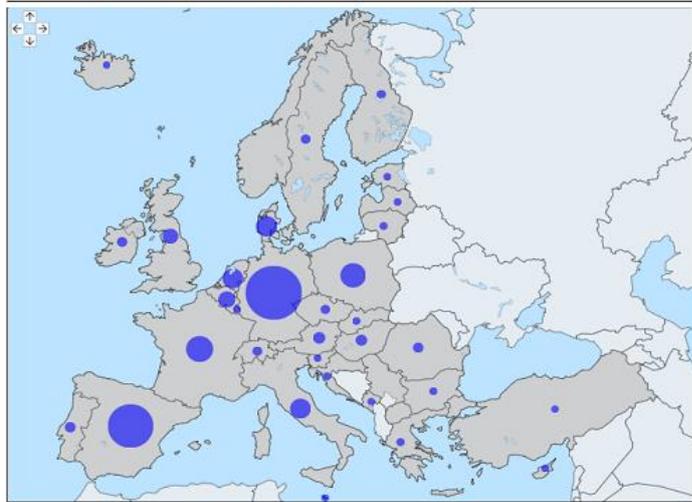
Cet indicateur exprime le poids carcasse des bovins (veau, boeuf, taureau), génisses et ... [Plus](#)



Production de viande: porc

1 000 t

Cet indicateur exprime le poids carcasse total des porcs abattus par les abattoirs et à ... [Plus](#)



Données
comparées sur la
production de
viande (volaille,
bétail & porc).
Source Eurostat

2- Effet des politiques financières sur la compétitivité de l'agriculture

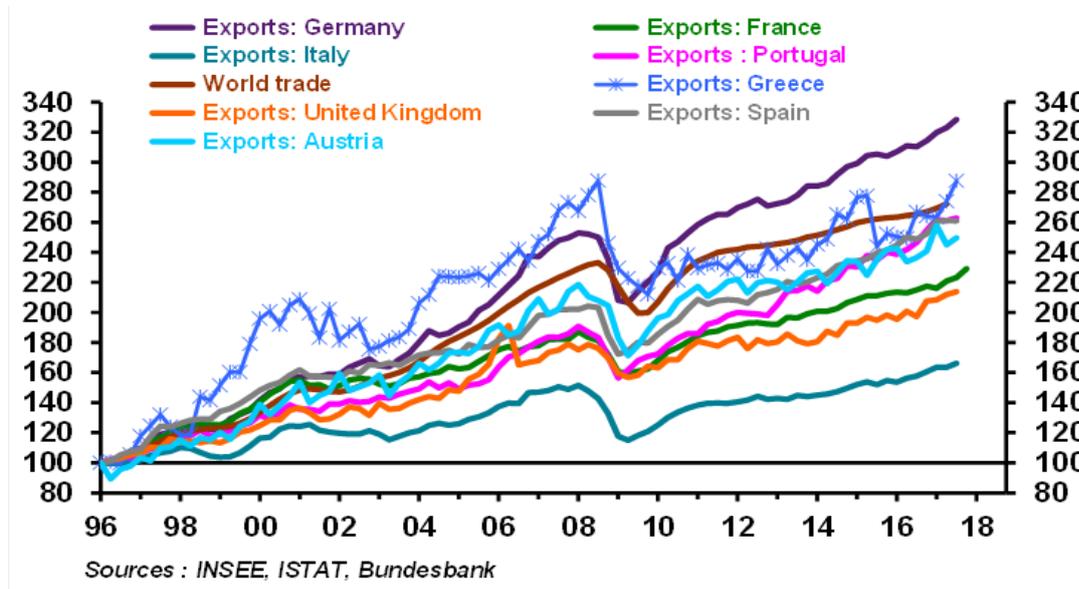
A) Neutralité de la politique monétaire sur les exportations

Le secteur de l'agriculture allemande n'a pas bénéficié d'un cours de change avantageux, ni d'un contexte économique positif et son développement n'est pas issu d'une nécessité économique ou financière

Contrairement au secteur de l'industrie allemande, celui de l'agriculture n'a pu tirer profit d'un cours pivot du Deutschemark sous-évalué lors de la création du Système Monétaire Européen (SME) en 1979. Une monnaie sous-évaluée par rapport aux autres améliore en effet la compétitivité du pays pour ses échanges commerciaux extérieurs. Comme avait dit Mr Otto von Lambsdorff⁷⁶ : « *Le SME est une merveilleuse machine à subventionner les exportations allemandes* ». L'ancien ministre ne parlait en tout cas pas des exportations agricoles.

⁷⁶ Ancien ministre de l'économie ouest-allemand 1982 - 1984

Le graphique ci-dessous illustre parfaitement la montée des exportations allemandes.



On peut considérer que le véritable développement du secteur agricole allemand a commencé en 2007, le SME avait donc 28 ans d'existence, de nombreux réajustements entre différents couples de devises avaient déjà eu lieu (réévaluations du Deutschemark contre d'autres monnaies) qui parvinrent à la détermination des cours pivot de référence pour la création de l'EURO qui avait déjà 8 ans d'existence sur les marchés financiers⁷⁷.

Le niveau de la monnaie n'a donc pas été d'une aide précieuse pour les exportations agricoles allemandes qui se sont bien développées.

Par exemple, les exportations de « porc » vers la Chine ont été multipliées par 10 : l'Allemagne exporte aujourd'hui 500 000 tonnes de porc (10 fois plus qu'en 1998) ce qui représente cinq fois le volume de la France⁷⁸. Ceci n'est qu'une illustration de la flambée des exportations agricoles allemandes.

La balance commerciale allemande globale est fortement excédentaire. L'Allemagne a même dépassé la Chine en 2016 en terme d'excédent courant⁷⁹ grâce à ses exportations de marchandises et de services. En 2017, le solde (+ 248,9 milliards d'Euros) a quelque peu reculé par rapport à 2016, mais le niveau des exportations a atteint un niveau record.

⁷⁷ L'Euro a été traité sur les marchés financiers dès le 01 janvier 1999, les billets et les pièces ne furent en circulation que 01 janvier 2002

⁷⁸ Les Echos du 18 janvier 2018

⁷⁹ Le solde de la balance des opérations courantes = solde de la balance commerciale des biens et services + solde de la balance des revenus + solde de la balance des transferts

Or, le solde de la balance commerciale agricole allemande reste, lui, malgré tout, négatif ; le montant des importations dépasse encore celui des exportations. En 2015, le déficit de la balance agricole allemande était de 18,2 milliards d'Euros⁸⁰.

L'Allemagne exporte des produits agricoles de grande qualité aux pays riches (75% vers l'Union européenne) et achète des produits de base aux pays émergents, notamment africains.

De plus, si l'on conserve l'hypothèse que 2007 est l'année du véritable développement du secteur agricole en Allemagne, cela signifie qu'il a débuté la veille de l'importante crise financière qui a créé une crise économique longue et douloureuse. **Nous ne pouvons donc pas avancer que ce secteur ait bénéficié d'un environnement économique positif.**

Si l'on rajoute à ces faits et ces données que la production agricole ne participe qu'à hauteur de 0,8% au PIB allemande⁸¹, **il semble clair que le développement de l'agriculture n'est pas pour l'Allemagne économiquement et financièrement nécessaire.**

B) La Politique Agricole Commune (PAC) : gage du développement agricole allemand ?

L'objet de cette section n'est pas de faire une analyse exhaustive de la PAC mais d'examiner si la PAC a eu / a des incidences positives ou négatives sur le développement agricole de l'Allemagne.

L'historique qui sera fait n'a que pour seul objectif de démontrer comment la PAC, suite à ses différentes réformes, selon un timing formidable (réunification), permettra à l'Allemagne de percevoir ou non davantage de subventions et/ou de conquérir certains marchés agricoles.

a) Pourquoi la PAC en 1962 ?

L'agriculture est une source vitale pour la population, contrairement à l'industrie qui procure davantage du confort. Tant que l'autosuffisance existait, la PAC n'avait pas de raison d'être, chaque nation européenne nourrissait sa propre population.

La PAC est née en 1962, son but était d'assurer la sécurité alimentaire de la Communauté Economique Européenne (CEE⁸²). Il fallait trouver un juste équilibre entre les prix de vente (pour inciter les producteurs à produire) et les prix d'achat (pour que les consommateurs puissent s'alimenter à un prix raisonnable).

Il fallait également que les mouvements parfois volatiles des cours mondiaux des produits agricoles soient lissés pour éviter que cette volatilité ne se retrouve dans les prix de vente, puis donc, ensuite dans les prix d'achat.

⁸⁰ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMImportExportPays?codePays=DEU>

⁸¹ Site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation – 14 juillet 2016

⁸² Six pays étaient alors concernés : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. La Grande-Bretagne rentrera en 1973.

Mais il était également judicieux que les règles retenues soient soigneusement attentives aux organismes commerciaux extérieurs, notamment vis-à-vis de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers (GATT) et l'Organisation mondiale de la Concurrence (OMC).

b) Succincte histoire de la PAC

Pour ce faire, les pouvoirs publics mirent en place des Organisations Communes de Marchés (OCM) : Une liste de produits agricoles fut établie pour lesquels des Droits de Douanes, ajustés en fonction des cours mondiaux structurellement inférieurs aux prix européens, furent exigés sur les importations.

Certains produits, tels que les oléo protéagineux (tournesol, soja, colza ...) furent exemptés de ce Droits de Douane pour éviter la colère du GATT.

Jusqu'au début des années **1970**, cette organisation fonctionna parfaitement. Rassurés par cette stabilité, bien qu'artificielle, des prix par les pouvoirs publics, les agriculteurs purent en toute confiance envers l'avenir, investir et améliorer leur productivité.

Cette amélioration entraîna un surplus de production, dépassant donc le seuil d'autosuffisance, notamment pour les céréales et le lait.

Cette fois ce sont des subventions à l'exportation qui furent distribuées par la PAC.

Un retournement de tendance eut lieu dans les années 1980 : les prix mondiaux connaissent une forte baisse due à la conséquence classique de la loi de l'offre et de la demande ; en effet, les pays émergents commencent à produire également des produits agricoles et à les exporter.

Les subventions à l'exportation doivent encore compenser l'écart entre les prix réels de vente des pays de la CEE et les prix du marché mondial.

C'est alors qu'en **1986**, sous la pression de Margaret Thatcher (dès 1973, date de l'adhésion du Royaume-Uni dans la CEE) eut lieu une **réforme de la PAC, avec le GATT à Punta Del Este**. Les consommateurs de la CEE profiteront de la baisse des prix des produits agricoles. Les pays du sud, très compétitifs pour certains produits, obtiennent le droit de les exporter.

Suivirent une succession de réformes (1992, 1999 et 2003) au sujet des OCM qui rendirent moins interventionniste la PAC afin que les prix des productions agricoles de la CEE soit davantage en conformité avec l'Organisation Mondial du Commerce (OMC).

De cette façon la PAC ménageait les différentes organisations internationales du commerce et de la concurrence (GATT et OMC). Ce fut un choix politique.

En ce qui concerne, le choix économique, voire de stabilité sociale, **il fut décidé d'attribuer des aides directes à l'hectare en 2003**. Les agriculteurs ne sont même plus obligés de produire pour les recevoir.

La conséquence fut bien évidemment la mort des petites surfaces agricoles, la concentration des exploitations, la délocalisation et des mouvements sur les cours mondiaux sans rapport avec les réels prix de production et une nouvelle flambée des aides.

Quand les cours sont au plus bas, les producteurs agricoles des pays riches ont besoin d'aides : au début des années 2000, elles représentent 50% du revenu agricole.

Quand les prix augmentent, les aides à l'hectare sont perçues, permettant à certains agriculteurs de doubler leurs revenus, notamment en 2007 et au premier semestre 2008.

c) Le résultat du choix du « ménagement » : une inégalité face aux subventions due à la taille des exploitations agricoles

La surface du territoire allemand utilisée à des fins agricoles est de 17 millions d'hectares (170 000 km²), ce qui représente près de 48% de la surface totale (357 376 km²). En France, cette surface est de 29 millions d'hectares (290 000 km²)⁸³, soit 45% de la surface totale (643 801 km²). Proportionnellement, la France et l'Allemagne consacrent à peu près la même surface de leur terre à l'agriculture.

Contrairement à ce qui est souvent mentionné, la surface moyenne utilisée à des fins agricoles en Allemagne, n'est pas supérieure, mais quasiment identique à celle de la France ⁸⁴.

Les subventions touchées de la PAC par la France ont été de près de 9 milliards d'Euros en 2015, alors que l'Allemagne ne reçut que 6,4 milliards €⁸⁵.

Or, en effectuant un simple calcul de proportionnalité : Subventions / surface agricole, nous constatons que **la France a touché 310 EUR par hectare exploité alors que l'Allemagne en a reçu 376.**

La conclusion est que, bien que la surface moyenne des exploitations agricoles soient identiques entre la France et l'Allemagne, l'Allemagne reçoit proportionnellement davantage de subventions. La raison ne peut être que l'écart type à la moyenne de la surface agricole en Allemagne est supérieur à celui de la France. En d'autres termes, il existe une disparité des surfaces agricoles plus importante en Allemagne, et donc davantage de très grandes terres, et également de plus petites terres.

Ceci s'explique par le non démantèlement des anciens Kolkhozes en ex-RDA qui sont de colossales organisations céréalières d'environ 4 000 Km².

⁸³ Source : Eurostat – Annexe 1

⁸⁴ Source : Eurostat – Annexe 2

⁸⁵ Source : Commission Européenne – Annexe 3

d) L'abandon des quotas laitiers : aucun bénéfice pour l'Allemagne

Le régime des quotas laitiers a été mis en place en 1984 et définitivement abandonné le 01 avril 2015.

Ces quotas avaient pour objectif de diminuer la production de lait, à cette époque trop importante. Or, la demande mondiale croissant à vive allure, comme le démontre le graphe en Annexe 3⁸⁶, il était nécessaire d'arrêter de contingenter la production de lait.

Cependant, dès 2017, les éleveurs de vaches et les producteurs de lait manifestèrent à Bruxelles pour demander de nouvelles restrictions de production. Déjà en 2016, 150 millions d'Euros avaient été distribués aux producteurs de l'UE pour compenser la baisse des cours. En effet, à partir de 2014, le cours du lait chute⁸⁷, mouvement certainement dû aux anticipations du marché d'abandon des quotas laitiers par la PAC.

Dès que la décision, en 2008, de la Commission Européenne d'abandonner les quotas laitiers fut prise, les producteurs allemands investirent pour pouvoir répondre à cette demande, à cette époque, en hausse permanente.

Malheureusement, dès 2015, la consommation de produits laitiers en Chine commence à décliner. C'est à cette époque également que la Russie décide de fermer ses portes aux produits laitiers européens. L'Allemagne, pourtant premier producteur de lait au sein de l'UE⁸⁸ comme la France, souffre de l'abandon de ces quotas, décision prise au mauvais moment semble-t-il.

e) Le Pilier II de la PAC :

Le Pilier I correspond à 80% des dépenses de la PAC, les « aides à l'hectare ». Le Pilier II, mis en place en 1999, correspond à un transfert de fonds du Pilier I au développement rural, à l'installation des jeunes agriculteurs et surtout au développement de la filière « bio ».

Les statistiques d'Eurostat nous disent que le pourcentage de terre agricole attribué à la culture biologique est :

	2000	2016
Allemagne	3,2%	6,82%
France	1,2%	5,29%

Comme nous connaissons les surfaces agricoles de chacun de ces pays, 17 millions d'hectares pour l'Allemagne et 29 millions d'hectares pour la France⁸⁹, nous en déduisons que les surfaces attribuées à la culture biologique sont :

⁸⁶ Source : Institut de l'élevage

⁸⁷ Source : Web agri – Annexe 6

⁸⁸ Source : Eurostat – Annexe 5

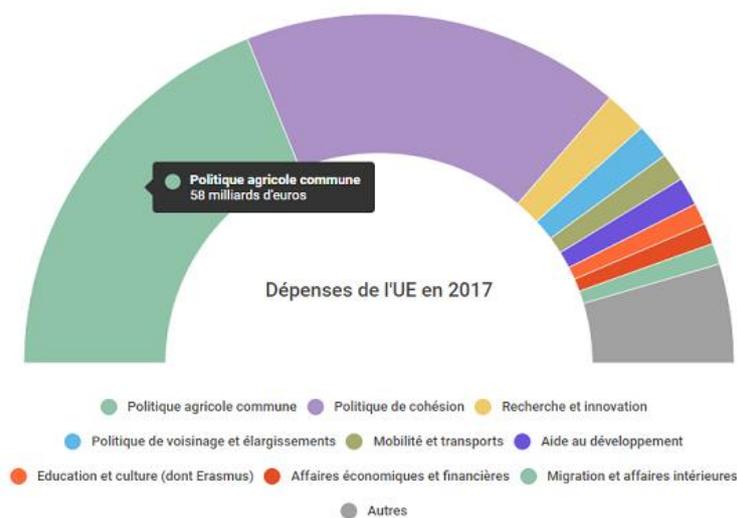
⁸⁹ Il est supposé, ce qui semble raisonnable, que la surface totale agricole de chacun des pays n'a pas varié.

En milliers d'hectares	2000	2016
Allemagne	544	1 159
France	348	1 534

La conclusion est que malgré la force des « verts », la croissance des surfaces agricoles destinées à la culture biologique en Allemagne a été bien moindre qu'en France en pourcentage, et donc d'autant moins en volume. Le Pilier II profitera donc davantage à la France qu'à l'Allemagne.

f) Le budget de la PAC : l'Allemagne n'est pas gagnante

Le graphique ci-dessous représente la répartition des dépenses de l'UE en 2017⁹⁰.



Pour financer ces dépenses, l'UE reçoit des contributions des différents pays de l'UE de 1% de leur Produit National Brut (PNB) respectif⁹¹ et aussi par des ressources propres (TVA, Droits de Douane, prélèvements agricoles). Les contributions nationales représentent 4/5^{ème} du budget européen.

La France est le 2^{ème} contributeur au budget européen (20,5 milliards d'Euros = 17% du budget), juste après l'Allemagne (23,3 milliards d'Euros).

Sachant que la France reçoit environ 9 milliards d'Euros au titre de la PAC et l'Allemagne que 6,4 milliards, ces deux Etats sont donc déficitaires, notamment l'Allemagne. De ce point de vue, nous ne pouvons affirmer que l'Allemagne bénéficie de la PAC.

Remarque : il n'est fait mention nulle part de l'existence d'instruments de couverture des aléas climatiques et des mouvements des cours (céréales, lait, viande ...).

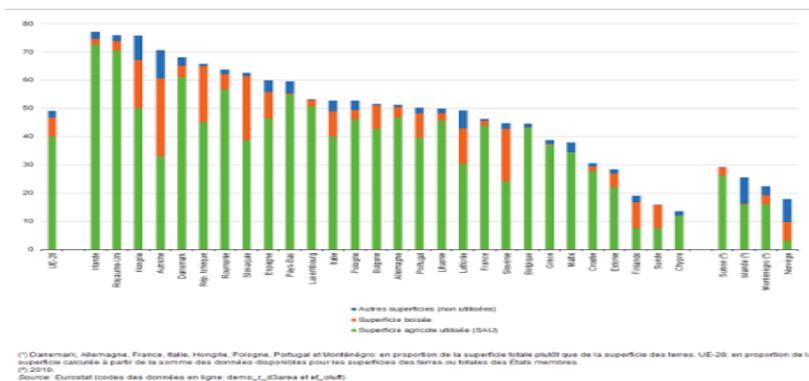
⁹⁰ Source : Commission Européenne

⁹¹ Sauf le Royaume-Uni qui bénéficie d'un rabais de 66% payé à 25% par l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède. Le reste est financé par la France qui devient alors le principal contributeur au rabais Britannique.

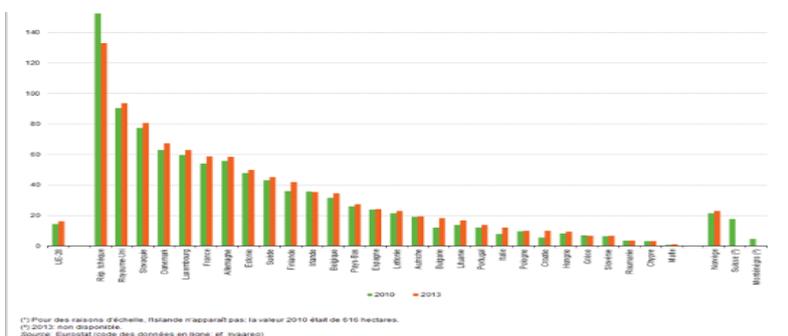
Les dérivés climatiques sont des instruments qui permettent de se couvrir contre les aléas climatiques. Ce sont des instruments désormais couramment utilisés par les entreprises et les exploitations agricoles en France, en Suisse et bien sûr aussi en Allemagne⁹².

Cela signifie qu'une exploitation vinicole qui craint des gelées, par exemple, va se couvrir en achetant un dérivé climatique et recevra une compensation financière en cas de gelées. Il en est de même pour les mouvements de cours des produits agricoles. Des instruments de couverture existent sur les marchés des céréales depuis plus d'un siècle et sont bien évidemment utilisés par les exploitations agricoles qui peuvent donc lisser les mouvements par fois erratiques des cours.

Ceci signifie, que des exploitations agricoles, bien que couvertes contre la baisse des prix agricoles, touchent des subventions qui compensent une soi-disant perte. Il serait d'ailleurs judicieux que la Commission Européenne engage des études à ce sujet.



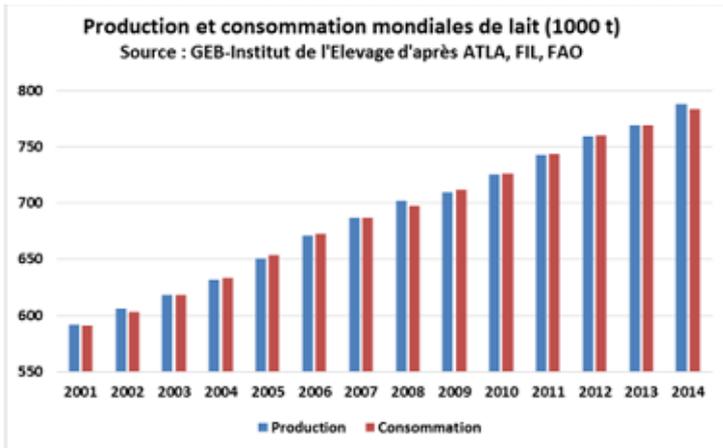
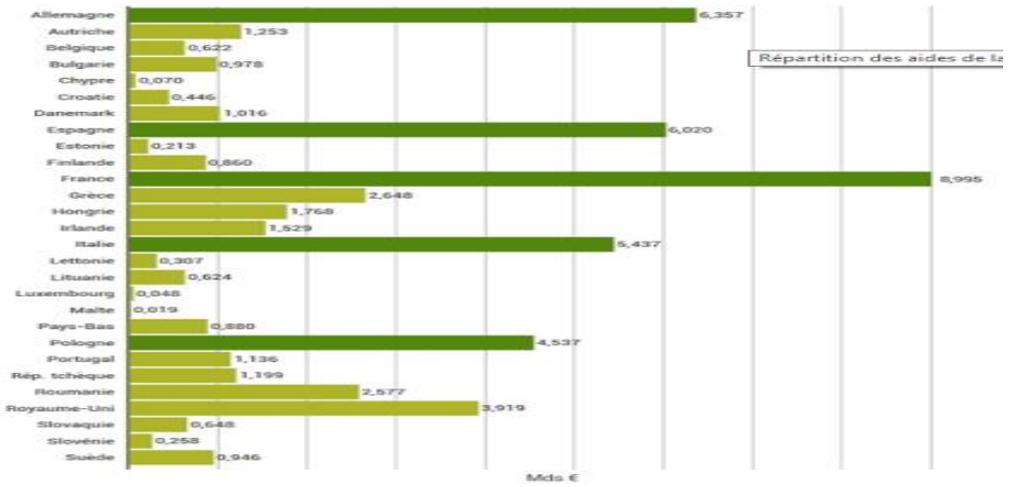
Graphique 4: Superficie appartenant aux exploitations agricoles, 2013 (1)
 (en %)
 Source: Eurostat ([demo_r_d3area](#)) et ([ef_oluft](#))



Graphique 2: Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation, 2010 et 2013 (1)
 (en hectares)
 Source: Eurostat ([ef_kvareg](#))

⁹² <http://www.institut-numerique.org/section-1-la-couverture-alternative-du-risque-climatique-les-derives-climatiques-4fce3de5e6ffc>

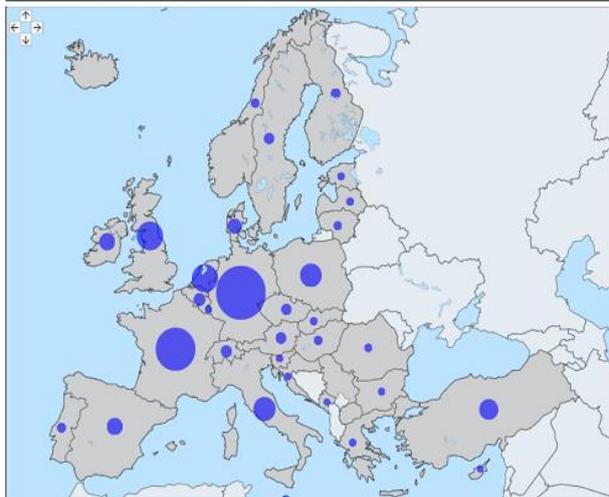
Répartition des aides de la PAC en 2015 (en milliards d'euros)



Collecte de lait de vache

Milliers de tonnes

Les données couvrent le lait de vache collecté dans des fermes par des laiteries agréées. [Plus](#)



g) L'impact des lobbies allemands et français : une collaboration efficace

Les lobbies agricoles allemands sont des acteurs majeurs dans la politique de l'Union Européenne. Avant que les nouveaux textes ne soient finalisés et tout au long du processus législatif, la Commission, le Parlement et les Etats membres sont influencés par ces lobbies.

Les lobbies allemands dont le chiffre varie entre 16500 et 19 800, représentent un peu plus des 2/3 des 25 000 à 30 000 lobbyistes professionnels.

Créés à l'origine à partir de lobbies historiques (associations d'employeurs syndicats, agriculteurs, consommateurs, organisations environnementales), ils ont été structurés sur demande de la Commission Européenne et sont financés par cette dernière. Considérés comme des sociétés civiles, les lobbies ont le droit d'échanger leurs informations.

➤ *La réforme de la PAC de 2013 est un bon exemple de l'influence des lobbies allemands et français. L'objectif de cette réforme était le « verdissement » des terres et une meilleure répartition des aides. Initialement il avait été prévu que 7% des terres agricoles soient consacrés à la culture biologique, ce qu'Allemands et Français refusaient. Après une opération d'envergure opérée notamment par le biais de :*

- *la chaine franco allemande ARTE,*
- *le WWF,*
- *Good Food March (une marche de Berlin à Bruxelles),*
- *I Feel good,(Fondation de Nicolas Hulot,)*
- *Copa Cogeca (60 organisations agricoles et coopératives, environ 120 salariés à Bruxelles),*

le texte adopté fut moins contraignant (3 % des terres consacrées à l'agriculture biologique la première année, 5 % la seconde et enfin 7% la troisième).

Quatrième partie

Stratégies de rupture sous l'influence de nouveaux acteurs

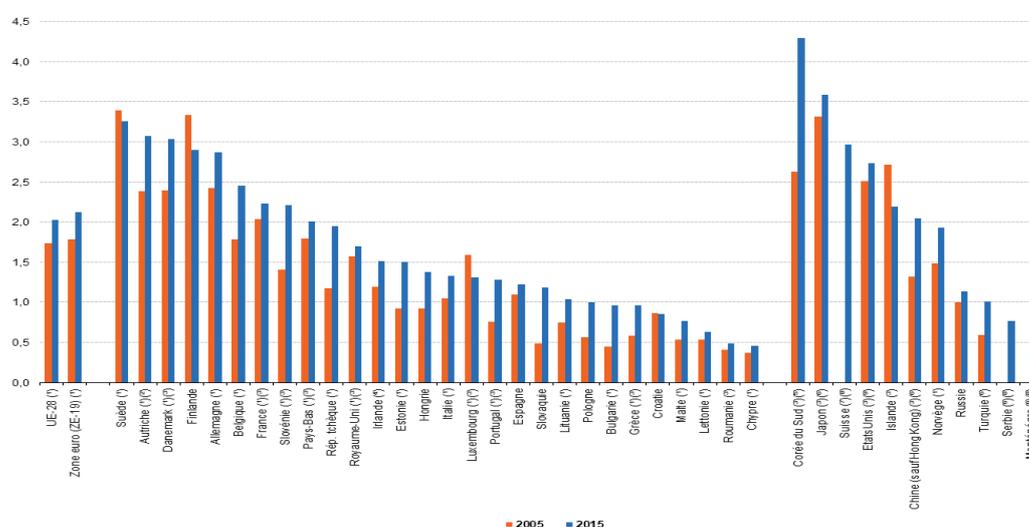
Chapitre I : l'agriculture connectée, une transition douce

1- L'investissement dans la R&D

Aux termes d'une Note du service économique régional de l'ambassade de France à Berlin (23 août 2016) :

« Les atouts de l'innovation allemande reposent sur trois principaux piliers : (i) deux-tiers de la recherche et développement provient des entreprises, qui sont étroitement liées aux organismes de recherche appliquée tels que les Instituts Fraunhofer (ii) une forte intégration des chaînes de valeur et l'efficacité à l'export et (iii) l'efficacité du système d'apprentissage pour développer une main d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs techniques et innovants ».

Pour ce qui est des dépenses en recherche et développement (R&D), les dernières données en date d'Eurostat placent l'Allemagne en cinquième position des pays membres de l'UE (sur la période 2005/2015)⁹³.



Remarque: quand les définitions sont différentes, voir http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/fr/rd_esms.htm.
 (*) 2015: estimation ou donnée provisoire.
 (**) 2005: estimation.
 (*) Rupture de série.
 (*) 2014 au lieu de 2015. 2014: estimation.
 (*) 2005: définition différente. 2014 au lieu de 2015.
 (*) 2014 au lieu de 2015.
 (*) 2012 au lieu de 2015.
 (*) 2005: non disponible.
 (*) Définition différente. 2013 au lieu de 2015. 2013: estimation.
 Source: Eurostat (code des données en ligne: rd_e_gerdot)

⁹³ Eurostat : Dépenses de R & D Données extraites en février 2017.

Ces investissements ont majoritairement été réalisés par les entreprises :

% tage des dépenses totales	Entreprises		Administrations publiques		Enseignement supérieur		Organisations privées à but non lucratif	
	2006	2016	2006	2016	2006	2016	2006	2016
UE	63	65	13	11	22	23	1	1
Allemagne	70	68	14	14	16	18		
France	63	65	16	13	19	20	1	2

L'Allemagne est cependant la meilleure élève de l'UE avec une intensité de R&D (dépenses en % du PIB) de 2,94 % en 2016 (pour 2,22 % en France), très proche du seuil de 3% défini comme l'un des cinq objectifs clés de la stratégie « Europe 2020 » pour les pays de l'UE.

Par rapport à d'autres grandes économies du monde, l'intensité de R&D est :

- plus faible qu'en Corée du Sud (4,23% en 2015) et qu'au Japon (3,29% en 2015),
- comparable à celle des États-Unis (2,79% en 2015),
- plus élevée qu'en Chine (2,07% en 2015) et qu'en Russie (1,10% en 2015).

2- La contagion de l'Industrie 4.0.

L'Allemagne a su chercher (et trouver) dans l'innovation, les solutions permettant de moderniser son industrie suite aux graves chutes de production consécutives à la crise financière de 2008/2009, au point que l'Industrie 4.0 est réputée être née à la foire de Hanovre en 2011. Cette préoccupation reste d'actualité alors que 57 des 100 entreprises ayant réalisé le chiffre d'affaires le plus élevé en 2017 sont issues de l'industrie lourde (ingénierie mécanique et automobile, charbon et chimie). A titre de comparaison, ce même classement aux Etats-Unis compte deux fois plus d'entreprises issues du secteur des technologies et des médias qu'en Allemagne.⁹⁴

Depuis septembre 2014 le gouvernement fédéral a lancé une « Nouvelle Stratégie high-tech » en cinq axes stratégiques sur la période 2017/2017:

- Identification de six défis prioritaires : (i) économie et société numériques (industrie 4.0, big data, services intelligents, cloud computing et agenda numérique) ; (ii) **économie et énergie durables (bio-économie, recherche énergétique, agriculture durable, ville durable, écoconstruction et approvisionnement en matières premières)** ; (iii) innovation dans le monde du travail (services innovants et prise en compte du numérique dans le monde professionnel) ; (iv) santé et bien-être (lutte contre les maladies de civilisation, médecine individualisée, prévention, alimentation et innovations médicales) ; (v) mobilités intelligentes (électromobilité, infrastructures et réseaux intelligents, véhicules innovants et transports maritimes et aériens), (vi)

⁹⁴ Etude réalisée par Ernst & Young étude publiée en Décembre 2017.

sécurité (cyber-sécurité et protection des données personnelles et des identités numériques) ;

- Promotion des synergies et l'amélioration du transfert de technologie ;
- Impulsion d'une dynamique, au sein de l'économie, favorable à l'innovation ;
- Mise en place d'un cadre propice à l'innovation ;
- Transparence et la participation.

La réputation de l'Allemagne « *championne du monde de l'innovation* »⁹⁵ qui prévalaient encore en 2014/2015 est aujourd'hui remise en question suite au bilan mitigé de l'agenda numérique de 2014.

Si 86 des 121 mesures annoncées ont bien été lancées, seulement 19% des PME et 17% des grandes entreprises se décrivent comme très numérisées (majoritairement dans l'énergie ou la construction mécanique) et près d'un Allemand sur cinq ne se « sent pas à l'aise avec le numérique ». Autre faille de l'Allemagne, il manquerait plus de 10 000 spécialistes IT dans le pays. Lors du sommet numérique de Ludwigshafen des 12 et 13 juin 2017, la Chancelière Merkel a reconnu « *Il suffit d'aller en Estonie ou en Islande pour savoir que nous ne sommes pas au sommet* ».

L'Industrie 4.0 a néanmoins pris son essor en Allemagne avec pour ambition de produire des séries de taille 1 à des coûts équivalents à ceux de la production de masse et c'est du côté de l'Allemagne que l'usine intelligente (« smart factory ») connaît sa forme la plus aboutie, là où des réseaux numériques communiquent avec des machines et les contrôlent dans la chaîne de production et d'approvisionnement. **Cette mutation s'est transmise à l'agriculture qui a également commencé sa transformation sous l'effet du « gène 4.0 ».**

3- L'agriculture 4.0 et la compétitivité.

Avec les technologies du numérique, l'agriculture vit une nouvelle révolution, qui touche à la fois le métier d'agriculteur mais aussi la recherche en amont. Particulièrement adaptés à la gestion de grands domaines et d'élevages intensifs, les outils d'aide à la décision, les drones, les robots doivent permettre à l'agriculture de réduire ses coûts (économie de carburants par rationalisation des trajets au centimètre près par GPS, mesure de l'humidité et de la teneur des plantes en matière nutritives, optimisation des temps de récolte, dosage au plus juste et réduction des pesticides et engrais..) tandis que la transformation numérique des exploitations génère un flux de données permettant la maîtrise des impacts environnementaux et la traçabilité des produits, du champ jusqu' à l'assiette.

Ainsi près d'une ferme sur cinq (19 %) utilise déjà des applications de l'Industrie 4.0 (dont 33 % des exploitations agricoles de plus de 100 employés).

⁹⁵ Un exemple parmi d'autres : "Why Germany dominates the U.S. in innovation?". Harvard Business Review 27 mai 2014.

Chapitre II - L'agriculture énergétique, une évolution « disruptive »

1- Emergence du développement durable et impacts sur les politiques agricoles.

A) La structuration d'un nouveau marché mondial

(a) Théorisée par le rapport Brundtland⁹⁶ en 1987 puis entérinée par la Déclaration de Rio en 1992⁹⁷, la notion de **développement durable** a pour objectif d'organiser les activités humaines en alliant leurs dimensions économiques, environnementales et sociales dans le but de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

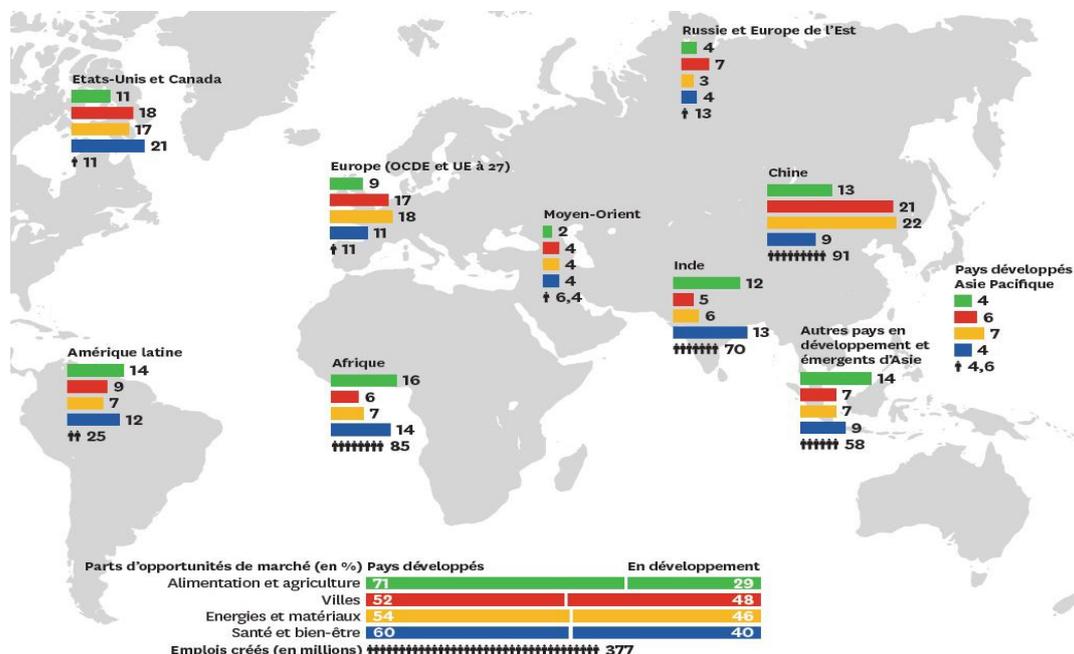
Adoptés en septembre 2015 lors d'un sommet des Nations unies, les 17 objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 et leurs 169 sous-objectifs sont entrés en vigueur au 1er janvier 2016. Selon le McKinsey Global Institut : « *Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, ils sont un appel à l'action pour « promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète » et ils pourraient entraîner une hausse de 11 à 26% du PIB global d'ici à 2025. Les 60 opportunités de marché recensées dans ces quatre secteurs – représentant 60% de l'économie réelle – pourraient peser -a minima- 12 000 milliards de dollars par an d'ici à 2030* ».

ALIMENTATION ET AGRICULTURE	VILLES	ÉNERGIE ET MATÉRIAUX	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Réduction du gaspillage alimentaire dans la chaîne de valeur	Logement abordable	Modèles circulaires : secteur automobile	Partage des risques
Services écosystémiques forestiers	Bâtiments à haute efficacité énergétique	Développement des énergies renouvelables	Télésurveillance des patients
Marchés alimentaires à faible revenu	Véhicules électriques et hybrides	Modèles circulaires : appareils électriques	Télémédecine
Réduction des déchets de consommation alimentaire	Transport public en zones urbaines	Modèles circulaires : systèmes électroniques	Génomique avancée
Changement de composition des produits	Covoiturage	Efficacité énergétique : industries à faible intensité énergétique	Activité de services
Technologie dans les grandes exploitations agricoles	Équipements de sécurité routière	Systèmes d'accumulation d'énergie	Détection des contrefaçons de médicaments
Changement alimentaire	Véhicules autonomes	Récupération des ressources	Lutte antitabac
Aquaculture durable	Consommation des véhicules à moteur à combustion interne	Efficacité énergétique : industries à haute intensité énergétique	Programmes de suivi pondéral
Technologie dans les petites exploitations agricoles	Construction de villes résilientes	Accès à l'énergie	Prise en charge améliorée des maladies
Micro-irrigation	Colmatage des fuites d'eau sur les réseaux publics	Produits chimiques écologiques	Dossiers médicaux informatisés
Réhabilitation des sols dégradés	Tourisme culturel	Fabrication additive	Amélioration des soins maternels et pédiatriques
Réduction des déchets d'emballage	Compteurs intelligents	Contenus locaux des industries extractives	Formation en soins médicaux
Intensification écologique de l'élevage bovin	Infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement	Infrastructures communes	Chirurgie à bas coût
Agriculture urbaine	Partage de bureaux	Réhabilitation des mines	
	Constructions en bois	Interconnexion de réseaux	
	Bâtiments modulaires et durables		
2300 milliards de dollars	3700 milliards de dollars	4300 milliards de dollars	1800 milliards de dollars

⁹⁶ « Our Common Future » Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland; Résolution de l'Assemblée générale 42/187, 11 décembre 1987)

⁹⁷ « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » ; Sommet de la Terre de Rio de Janeiro du 05 au 30 juin 1992.

« La moitié des 12 000 milliards de dollars d'opportunités par an qui pourraient être engendrés d'ici à 2030 par la réalisation des 17 objectifs mondiaux dans quatre secteurs d'activité (alimentation et **agriculture**, villes, énergie et matériaux, santé et bien-être) sera produite dans les pays en développement de même que 90% des 380 millions d'emplois générés par 60 opportunités de marché. ».⁹⁸



Quelle que soit la réalité de ces projections, objectives ou tendancieuses, réalistes ou exagérément optimistes, il n'en demeure pas moins que le développement durable constitue un nouveau marché substantiel qui requiert, y compris dans l'agriculture, une évolution structurelle des modes de production existants.

(b) Dans les pays de la CEE devenue l'UE, les activités agricoles ont été intégrées dès la signature du Traité de Rome en mars 1957, dans une Politique Agricole Commune (PAC) entrée en vigueur en 1962.

Les objectifs initiaux de la PAC (article 39 du Traité), ont été progressivement complétés :

- en 1999 (mesures dites de « l'Agenda 2000 ») par les objectifs de durabilité et cohésion territoriale ; à compter de cette date sont distingués deux « piliers », le premier relatif aux aides directes et à l'organisation des marchés et le second relatif aux aides au développement rural,
- en 2003 (Accord de Luxembourg) par des objectifs de qualité et sécurité alimentaire ainsi que de certification environnementale⁹⁹ ; cette réforme ayant également introduit le principe de la conditionnalité des aides ;

⁹⁸ Sources : Nations Unies, www.un.org ; rapport « Better business, better world », Business & Sustainable Development Commission (2017).

⁹⁹ Nota : La PAC est une réglementation sectorielle « horizontale » qui encadre les activités relevant du droit rural. Son extension « verticale » à certaines interactions avec la filière alimentaire ne fait pas entrer les activités de transformation, commercialisation et consommation dans son champ d'application.

- et enfin en 2013 par le conditionnement de 30% des aides directes au respect de pratiques agricoles ayant un impact favorable sur l'eau, l'air, le sol et la biodiversité.

En conséquence, sans abandonner leurs fondements traditionnels respectifs, les pays d'Europe (notamment) ont progressivement fait entrer le développement durable dans leur droit rural.

B) Les facteurs culturels favorables aux politiques environnementales en Allemagne

(a) L'émergence de la notion de développement durable est généralement attribuée au Rapport Meadows¹⁰⁰ (*suite à une étude menée, la demande du Club de Rome, au sein du Massachussets Institute of Technology sur l'évolution de la population humaine en fonction de l'exploitation des ressources naturelles jusqu'en 2100*).

Elle n'est cependant pas étrangère à la culture allemande puisque dès le 18ème siècle, Hans von Carlowitz, fonctionnaire en chef des mines et des forêts à Freiberg (Saxe) avait dans son traité « *Sylvicultura oeconomica* » dénoncé les effets néfastes du déboisement massif opéré aux alentours des villes pour alimenter l'industrie minière et prôné la nécessité de règlementer certaines activités humaines en tenant compte des impacts de leur cycle global depuis la production jusqu'à la consommation.

Par la suite, si Willy Brandt lors de la campagne électorale de 1961 avait échoué à faire de la lutte contre la pollution (notamment dans la Ruhr) un argument mobilisateur, l'Allemagne de l'Ouest a commencé à développer de véritables programmes de protection de l'environnement dès 1971¹⁰¹.

Dans ce cadre, la Loi Fondamentale a été amendée pour faire (encore qu'en termes un peu vagues...) de la protection « des fondements naturels de la vie » un principe à valeur constitutionnelle¹⁰² :

- Article 20a Protection des fondements naturels de la vie « *Assumant sa responsabilité pour les générations futures, l'Etat protège également les fondements naturels de la vie et les animaux par l'exercice du pouvoir législatif dans le cadre de l'ordre constitutionnel et par l'exercice des pouvoirs exécutif et judiciaire dans le respect de la loi et du droit* ».

(b) Cette constitution rapide de réglementations environnementales résulte de la puissance des Verts (« Die Grünen ») fondé le 13 janvier 1980 et issu du mouvement écologiste et pacifiste de la fin des années 70 en ex Allemagne de l'Ouest.

¹⁰⁰ « Rapport sur les limites de la croissance » 1972.

¹⁰¹ « La protection de l'environnement en Allemagne fédérale » Günter Witzsch Revue juridique de l'environnement 1977.

¹⁰² Loi Fondamentale pour la République Fédérale d'Allemagne ; 1949 en sa dernière version du 23/12/ 2014.

Par ailleurs c'est un membre du parti social-démocrate (SPD) **Ernst Ulrich von Weizsäcker**, fondateur et président (entre 1991 et 2000) de l'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie, qui est l'auteur de deux ouvrages de référence sur le développement durable (« Facteur 4 » en 1997 et « Facteur 5 » en 2010) ¹⁰³.

Ont ainsi été élaborées diverses mesures réglementaires de protection de l'environnement dans le domaine agricole (réduction de la pollution de l'eau, protection de la biodiversité, promotion de l'agriculture biologique, encadrement de l'utilisation des fertilisants ou des pesticides) et de protection des sols (loi fédérale de 1998).

L'Allemagne n'en a pas pour autant perdu le sens des réalités économiques puisque que l'agro semencier (et très controversé) Monsanto a été récemment racheté par le groupe de pharmacie et d'agrochimie Bayer. ¹⁰⁴

C) La réorientation de la production agricole

Dans ce cadre institutionnel l'Allemagne a opéré avec plus ou moins de bonheur deux choix stratégiques de diversification de l'agriculture : la production biologique qui n'a pas tenu toutes ses promesses et, avec plus de succès, l'agriculture énergétique.

2- Le faux départ de l'agriculture biologique

A) Le tango de la conversion des cultures

(a) L'agriculture biologique (38 259 entreprises, environ 250 000 employés) n'est pratiquée que sur **6,5 % des terres agricoles (pour 4,7% en 2005)** ce qui place l'Allemagne au quatrième rang des pays de l'UE (derrière la France depuis 2015) malgré des objectifs nationaux ambitieux (20% des terres) et l'augmentation des aides financières versées par les Bundesländer depuis 2015.

*« En plus d'une prime à la conversion versée pendant les cinq premières années, un exploitant possédant 300 hectares par exemple touche maintenant un bonus allant de 254 à 277 euros par hectare, en fonction du Land dans lequel il réside. (...) **Malgré cela, chaque année, environ 600 agriculteurs (environ 3% des agriculteurs bio) jettent l'éponge et reviennent à la production conventionnelle** disant qu'ils ne s'en sortent pas financièrement ou qu'ils trouvent les contrôles trop contraignants. »* ¹⁰⁵

¹⁰³ Député des 14^{ème} et 15 législatures du Bundestag,

¹⁰⁴ Les Echos.fr 28 février 2018.

¹⁰⁵ Marché bio : le paradoxe allemand ; L'usine nouvelle. 21 février 2017.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que le marché alimentaire du bio a quadruplé en dix ans (8,62 Milliards d'euros de chiffre d'affaire en 2015, soit presque 5 % de toute l'alimentation consommée dans le pays). En valeur absolue, l'Allemagne constitue l'un des premiers marchés en Europe.

Cependant les deux tiers des 70 000 références disponibles sont vendues en supermarchés, dont 20 % chez des « discounters » comme Aldi et Lidl. La pression de ces enseignes qui dominent la grande distribution ne permet pas de respecter l'équilibre économique (même subventionné) de la production bio. *« Cela indique aux clients que le bio n'est pas cher. Or, ce n'est pas vrai. Les agriculteurs bio ont des coûts plus élevés et les discounters ne recherchent pas forcément des produits locaux ou des salaires justes. »*¹⁰⁶

Si de surcroît 50 % des agriculteurs ont choisi de produire sous l'un des neuf labels nationaux (beaucoup plus contraignants que les certifications européennes) et de distribuer dans des enseignes spécialisées (Alnatura et Bio- Company), les consommateurs ne sont pas prêts à en payer le prix.

En conséquence et paradoxalement : *« Pour continuer à soutenir la demande, le pays se trouve dans l'obligation de recourir de plus en plus à l'importation. Aujourd'hui, une carotte sur deux et une pomme sur deux proviennent de l'étranger. Dans les légumes de saison comme les tomates et les poivrons, ce taux monte à 80 et 90 % respectivement, en provenance d'Espagne et d'Italie. Dans les produits laitiers également, environ 30 % du lait et du beurre bio vendus en Allemagne est produit au Danemark et en Autriche »*¹⁰⁷

Ainsi il a récemment été relevé que : *« L'Allemagne a longtemps été donnée en exemple en termes de développement durable. En 2012, l'OCDE consacrait un rapport à sa politique environnementale, qualifiée de « laboratoire de la croissance verte. Depuis, l'Allemagne semble piétiner, sauf sur le créneau des énergies renouvelables »*¹⁰⁸

(b) Par comparaison, en France, les exploitations bio représentaient 6,5 % de la surface agricole française soit une croissance de 250% entre 2007 et 2017 dont 15% rien qu'en 2017, tandis que le nombre de producteurs a augmenté de 13,6%. 71% des produits consommés proviennent de France.¹⁰⁹

Cette mutation va se trouver confortée suite au lancement récent (07 avril 2018) par le Ministre de l'Agriculture, du programme gouvernemental « Ambition Bio 2022 » avec un objectif de 15% de surface agricole utile en agriculture biologique ou en cours de conversion à horizon 2022¹¹⁰.

¹⁰⁶ Idem

¹⁰⁷ Idem

¹⁰⁸ OCDE (2008), « La performance environnementale de l'agriculture dans les pays de l'OCDE depuis 1990 », Paris, France,

¹⁰⁹ Infographie - L'agriculture biologique en France ; site agriculture.gouv.fr : Alim'agr' ; 07 mars 2018

¹¹⁰ **Cette mutation va mobiliser 1,1 Md€ de crédits sur la période 2018-2022 (contre 0,7 Md€ sur la période précédente de 2013-2017), soit une augmentation de 62%.**

B) L'agriculture urbaine : une agriculture sans paysans

Si dans un premier temps la conscience écologique a fait évoluer l'architecture urbaine pour une meilleure prise en compte de la gestion des énergies, de la récupération des eaux de pluie et de la végétalisation des bâtiments (depuis les précurseurs tels l'Américain Frank Lloyd Wright, le Finlandais Alvar Aalto, le Norvégien Sverre Fehn, le Brésilien José Zanine ou l'indien Balkrishna Doshi en passant par le mouvement « Arcologie » de Paolo Soleri¹¹¹), **les préoccupations les plus récentes concernent désormais l'autosuffisance alimentaire des grandes villes.**

*« Sous l'effet de la mondialisation, les chaînes alimentaires sont devenues de plus en plus longues et complexes et de moins en moins connectées aux territoires. (...). Le système alimentaire industriel se caractérise par son efficacité mais surtout par sa plus grande vulnérabilité. La spécialisation des territoires en un nombre réduit de cultures et la gestion en flux tendus des denrées alimentaires ont conduit à une moindre résilience du système agricole. Si bien qu'aujourd'hui, la plupart des villes ne disposent que de quelques jours d'autonomie alimentaire en cas de chocs environnementaux, économiques ou financiers ».*¹¹²

La proportion d'urbains dans la population mondiale était de 54% en 2016 (75% dans les pays de l'Union Européenne) et devrait passer à 66% en 2050 (6 Mds/9Mds). **En conséquence la « campagne » doit aujourd'hui trouver une place au cœur des villes. Ce mouvement, dit d'« agriculture urbaine et péri-urbaine » (AUP) est encouragé par la FAO¹¹³ via un programme d'aides à l'amélioration des circuits de production, de transformation et de commercialisation. Selon la FAO :**

- il est possible de produire 50 kg de produits frais, fruits et légumes par m² et par an en milieu urbain.
- 800 millions de personnes sont aujourd'hui impliquées dans l'agriculture urbaine et périurbaine à l'échelle mondiale ; la majorité des récoltes sont consommées par les ménages mais 200 millions de citoyens font de la production marchande.¹¹⁴

Enfin cette mutation encouragée depuis peu par les instances de l'Union Européenne qui jouent désormais un rôle actif dans la promotion de l'AUP (*Avis du Comité Economique et social européen février 2016 ; Pacte d'Amsterdam du Conseil de l'UE 2016 ; Résolution du*

¹¹¹ « Arcologie » : théorie de l'architecte italien Paolo Soleri en vue d'atteindre une alliance harmonieuse de l'architecture et de l'écologie dans des cités où l'utilisation de la troisième dimension (verticale) atteint une efficacité maximale, notamment en maximisant la surface des terrasses et des jardins exposés au soleil en créant des toits végétalisés.

¹¹² « Les chiffres de l'agriculture urbaine et péri urbaine ». Le Monde.fr ; 15 mars 2016

¹¹³ La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) cherche à faire en sorte que l'AUP devienne une utilisation des terres et une activité économique en milieu urbain intégrée dans les stratégies nationales et locales de développement agricole, les programmes alimentaires et nutritionnels, et la planification urbaine. Site www.fao.org/urban-agriculture/fr/

¹¹⁴ « Les chiffres clefs de l'agriculture urbaine » ; La Croix. 24/02/2018

Parlement « *Etat des lieux de la concentration agricole dans l'UE : comment faciliter l'accès des agriculteurs aux terres 24/04/17* ». ¹¹⁵

Ce secteur demeure marginal et limité (notamment) par la compétition avec l'immobilier, cependant l'Allemagne a su très tôt y prendre sa place et plusieurs projets ont été lancés notamment :

- à Berlin :
 - o Si Paris, a inauguré fin mars 2017, le premier de ses 33 sites « Parisculteurs », c'est dès 2009 et sans aucune subvention publique qu'a été créé à Berlin dans le quartier de Kreuzberg le « Prinzessinnengarten » jardin communautaire qui reçoit environ 60 000 visiteurs par an ;
 - o en 2014 avec la « ferme urbaine de haute efficacité » créée par la start up ECF (« Efficient city farming ») sur le campus d'Euref, un site industriel et universitaire d'environ 55 000 m² entièrement dédié à la « Nachhaltigkeit » (« développement durable »);
- et plus tardivement à Hambourg (favorisée par le fait que 70% des surfaces agricoles appartiennent à la commune).

Le Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection du consommateur (BMELV) a organisé une session sur l'agriculture urbaine lors du « Forum d'avenir pour le développement rural » en janvier 2013 et le Ministère fédéral de l'enseignement et la recherche (BMBWF) octroie désormais des aides financières aux coopérations locales ou entre les différentes villes et Länder ¹¹⁶.

Conscience écologique aigüe ou résurgence des pratiques qui, pendant le blocus de 1948 imposé par les Soviétiques avaient contraint les Berlinoises à faire « *pousser tout ce qu'ils pouvaient dans les cours de leurs immeubles* », Berlin est la ville au monde où l'on trouve le plus de jardins potagers urbains : près de 74 000 parcelles réparties en 925 *Kolonien* (groupements) ¹¹⁷.

Ces expérimentations et plus particulièrement celles de Berlin permettent ainsi (hors considération de rentabilité purement économique) à l'Allemagne de conserver sa réputation mondiale de « laboratoire de la croissance verte » malgré le relatif échec de sa production biologique.

Par ailleurs, bien qu'encore marginale, l'AUP est appelée à suivre à la courbe de croissance des éco quartiers et des smart cities. Enfin, cette agriculture sans paysans, qui fait entrer la campagne au cœur des villes, constitue une véritable mutation du code génétique agricole.

¹¹⁵ « L'agriculture urbaine en Europe » Etude Louise Rouquette sous la direction de Denis Stokkink ; Notes d'analyse développement durable ; Septembre 2017.

¹¹⁶ « L'agriculture urbaine : entre expansion des villes et maintien des surfaces agricoles » Portail pour la science de l'Ambassade de France en Allemagne. 04 février 2013.

¹¹⁷ « Agriculture urbaine: à Berlin, on cultive le goût des plantes » RFI Les voix du monde 26-05-2017

3- Agriculture et énergie : mariage d'amour ou de raison ?

Il en va de même pour la filière des bioénergies qui, si elle reste dans le champ de l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme, rompt les liens fondateurs et historiques de l'agriculture avec la satisfaction des besoins alimentaires.

A) Les effets de Fukushima sur l'agriculture allemande

(a) L'atome et le carbone : Gerhard Schroöder (coalition avec les Verts) avait pris en 2000 une décision défavorable au nucléaire en 2000, confirmée et accélérée, en avril 2011 après l'accident de Fukushima, par la Chancelière Merkel qui a programmé l'arrêt définitif de toutes les centrales allemandes pour 2022 (alors que la France ne s'est prononcée que très récemment en 2015 puis en 2017- et à titre purement déclaratif - en faveur d'une réduction de 75% à 50 % de la part nucléaire dans son mix électrique)¹¹⁸.

Ce choix énergétique contraint l'Allemagne à augmenter la part du gaz dans son mix énergétique mais également à conserver une importante production charbonnière en contradiction directe avec les principes de l'Accord de Paris (élaboré lors de la COP 21- 21ème Conférence sur le climat de l'ONU - 12 décembre 2015) qui a entériné la nécessité de contenir l'augmentation de la température planétaire moyenne en-deçà de 2 °C, et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 °C , afin de réduire les risques et impacts liés aux conséquences du changement climatique.

Par ailleurs la Directive n°2002/91/CE sur l'efficacité énergétique (qui fixait des objectifs « indicatifs » et non contraignants de limitation globale de la consommation énergétique de l'UE-28 à 1,474 Mtep d'énergie primaire et/ou 1,078 Mtep d'énergie finale avant 2020) est entrée en révision en novembre 2016 (*le texte final devant être adopté fin 2018 pour une transposition par les Etats membres fin 2019*). Il en résultera une obligation d'avoir d'ici 2030 réduit de 40 % les émissions de gaz à effet de serre et augmenté la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (*le seuil n'est pas encore arrêté mais il sera compris entre 27% et 35 %*).

(b) Le Traité de Lisbonne (2007) laisse aux Etats la liberté de choisir leurs sources d'énergie, en fonction de leurs motivations économiques ou politiques cependant dans le cadre de sa responsabilité tant sociétale que juridique, l'Allemagne a lancé un vaste programme de production d'énergies « bas carbone » sur la base de la première loi « EEG »

¹¹⁸ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique** pour la **croissance verte** (LTCVE) puis Déclaration de Nicolas Hulot en sortie de Conseil des Ministres ; novembre 2017 : « il faudra *atteindre au plus vite l'objectif de 50% de nucléaire mais à une date réaliste, et sans sacrifier nos objectifs sur le changement climatique* ».

(*Erneuerbare Energien Gesetz*) d'avril 2000, élaborée par Hermann Scheer ¹¹⁹ (député SPD) et Hans-Josef Fell (membre de l'Alliance 90 / Les Verts au Bundestag).¹²⁰

Dans ce cadre l'Allemagne a fait le choix stratégique de compléter son parc solaire et éolien par une orientation de l'agriculture vers la production de bioénergies.

B) L'agriculture durable et rentable.

En France, alors qu'il recevait une délégation de jeunes agriculteurs à l'Élysée, le 22 février 2018, le Président Macron a annoncé la création d'un fonds de prêt à la méthanisation à hauteur de 100 millions d'euros avec Bpifrance, accompagné d'un plan de réforme des règles applicables aux installations de méthanisation¹²¹ ;

Dans la perspective dudit Salon, l'ADEME venait de publier, courant février, une étude intitulée « *Agriculture et énergies renouvelables : contributions et opportunités pour les exploitations agricoles* » préconisant de permettre à chaque agriculteur qui le souhaite de pouvoir s'engager pour le solaire, l'éolien ou le biogaz¹²². Le monde agricole français est déjà un acteur important dans la production d'énergies renouvelables (EnR) puisqu'en 2015, il a contribué directement et indirectement à la production de 20% des EnR nationales (4.5 Mtep) par production de biomasse pour les biocarburants et développement de l'éolien sur des terres agricoles.

Pour 2015 le marché a été estimé à 1,4 milliard € de chiffre d'affaire (soit l'équivalent de 2% du chiffre d'affaires global réalisé dans l'agriculture), avec une augmentation de revenu pouvant aller jusqu'à 15 000 € (le revenu agricole moyen en 2015 était de 25 400 € pour l'ensemble des filières). A l'horizon 2030, la contribution des exploitations agricoles devra être multipliée par 2, pour atteindre, en 2050, 15.8 Mtep, grâce au développement de la méthanisation, du photovoltaïque et de l'éolien notamment.

(a) La situation de l'Allemagne.

Le 21 septembre 2017, l'OFATE a organisé une conférence sur le biogaz dans la chaîne de valeur locale qui donne un aperçu de l'état de l'agriculture énergétique en Allemagne.

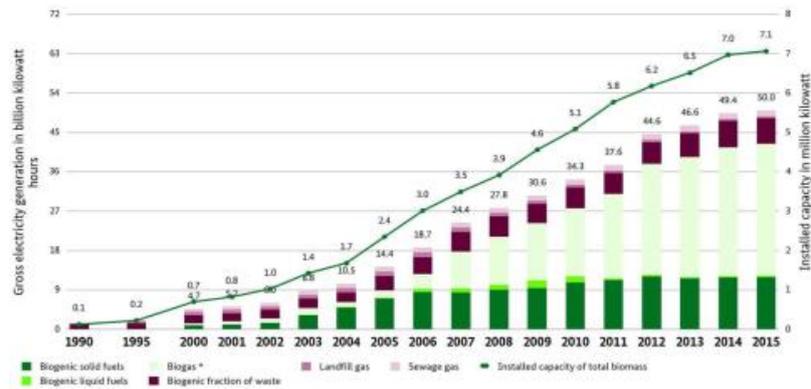
Depuis l'entrée en vigueur de la loi EEG 2000 (et de ses suites EEG 2004, EEG 2012, EEG 2014 et EEG 2017), la production d'électricité issue du biogaz est passée de 445 GWh à plus de 29 000 GWh. Sur la même période, le parc d'installations est passé de 200 à plus de 9 000 unités de méthanisation.

¹¹⁹ Egalement Président du Conseil mondial de l'énergie renouvelable (World Council for Renewable Energy) et de l'association Eurosolar. Prix Nobel alternatif pour son action en faveur des énergies renouvelables en 1999.

¹²⁰ La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique allemand, nulle en 2000 a ainsi été portée à 23% dès 2013 ce qui est une progression considérable.

¹²¹ Ce sujet a l'objet d'un groupe de travail dédié (26 février) lors du Salon de l'agriculture 2018 à Paris.

¹²² Agriculture et énergies renouvelables : contribution et opportunités pour les exploitations agricoles. Etude ADEME Février 2018.



Evolution de la puissance installée et de la production de biogaz en Allemagne. Source : BMEL (2017), DFBEZ (2016)

- Le biogaz représente environ 6 % de la production électrique allemande. Si l'on considère simultanément les secteurs de l'électricité, de la chaleur et des carburants, les bioénergies ont contribué à la fourniture d'énergie finale renouvelable à hauteur de près de 67 %.
- Depuis 2012, la croissance du parc d'unités de méthanisation est stagnante. Les investissements ne portent plus sur la construction de nouvelles centrales mais seulement sur le renouvellement des cogénérateurs pour gagner en flexibilité ou sur l'agrandissement des capacités de stockage des substrats méthanisables (une explication est le coût de production d'électricité élevé des méthaniseurs).

Par ailleurs, il apparaît que¹²³ :

- Gisements de bioénergie en Allemagne : Selon l'Agence technique pour les ressources renouvelables (FNR), en 2015, l'Allemagne a planté 2,5 millions d'hectares de matières premières végétales destinées à une utilisation matérielle et énergétique. Sur ces 2,5 millions d'hectares, 2,2 millions étaient consacrés aux cultures énergétiques, soit 13 % de la surface agricole utile du pays. La superficie totale de l'Allemagne s'élève à 35,7 millions d'hectares, dont 47 % correspondent à la surface agricole utile, 32 % aux forêts et 21 % aux zones habitées, de circulation, d'étendues d'eau et périphériques.
- Substrats utilisés en méthanisation en Allemagne : En mai 2015, le centre allemand de recherche sur la biomasse (DBFZ) a publié l'étude « Production d'électricité à partir de la biomasse ». On y apprend que l'Allemagne méthanise majoritairement des sous-produits animaux comme le lisier et le fumier solide et des matières premières renouvelables (NaWaRo). Ces dernières représentent la majeure partie en masse des substrats utilisés en méthanisation (52 %) devant les déjections animales (43 %).

¹²³ Synthèse de la conférence de l'OFATE du 21 septembre 2017 Office franco allemand pour la transition énergétique Novembre 2017 & Production durable du biogaz en France été en Allemagne Office franco allemand pour la transition énergétique Mai 2017.

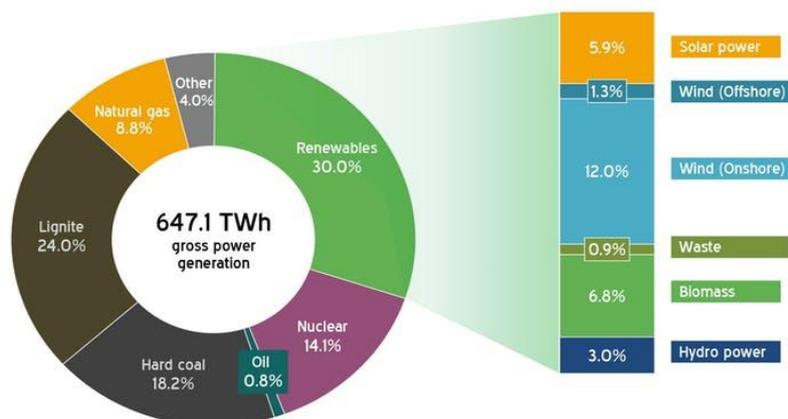
- L'importance des biodéchets communaux avec un pourcentage en masse de 3 % et des déchets agroalimentaires avec une proportion en masse de 2 % est minime. En raison de leur fort pouvoir méthanogène, le pourcentage énergétique des matières premières renouvelables utilisées comme substrats¹²⁴ s'élève à 79 %, contre seulement 14 % pour les déjections animales du fait de leur faible teneur en méthane. Pour les déchets agroalimentaires et les biodéchets communaux, le pourcentage énergétique par rapport au pourcentage en masse reste quasiment inchangé.

(b) Les objectifs : Eu égard aux nombreux avantages de la production de bioénergies (flexibilité, excellentes possibilités de stockage, exploitation décentralisée) par rapport à des EnR plus dépendantes de considérations géographiques ou climatiques (hydraulique, éolien et solaire), l'Allemagne a fait de la production durable de biogaz un pilier de sa transition énergétique. *Nota : l'agriculture contribue également à la production d'électricité d'origine éolienne ou solaire ou photovoltaïque mais cette production est marginale, par ailleurs elle ne modifie pas les pratiques ni la culture du monde agricole.*

Dès 2008, la filière a fait l'objet d'un programme de soutien de la part du Ministère fédéral de l'Economie et de l'énergie (BMWi) : « *Valorisation énergétique de la biomasse* » (2008-2018). Elle bénéficie par ailleurs d'incitations financières substantielles (compléments de rémunération ou prix garantis – jusqu'à 20 ans sur la culture du colza pour les unités de biogaz) dans le cadre des différentes lois EEG ou dans celui de la PAC.

(c) Les conflits d'usage : L'*Energiewende* a été conçu sur trois objectifs successifs: la sortie du nucléaire, puis le déploiement des énergies renouvelables et enfin la régression du charbon et du lignite pour répondre aux impératifs climatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or si l'Allemagne est devenue le premier exportateur européen d'électricité mais l'ensemble charbon et lignite représente encore 42 % de l'électricité produite (pour 30 % à partir de renouvelables).

¹²⁴ Nota : La biomasse représente aussi bien la fraction biodégradable des déchets industriels, agricoles ou agroalimentaires que le bois issu directement de la sylviculture. Elle présente un bilan carbone neutre car la combustion de débris végétaux dégage une quantité de CO₂ équivalente à celle qui a été absorbée lors de la photosynthèse. La biomasse permet d'alimenter des chaufferies urbaines, des réseaux de chaleur, et des usines de cogénération qui produisent, à partir de cette biomasse, de l'électricité et de la chaleur toutes deux renouvelables.



Le mix électrique allemand en 2015¹.

Il est donc nécessaire d'intensifier et de massifier au plus vite la production EnR et plus particulièrement celle des bioénergies. Une révision des politiques énergétiques a été entreprise en ce sens à l'été 2016 par Sigmar Gabriel (alors ministre de l'Industrie et de l'Energie) qui a lancé un grand plan d'efficacité énergétique de 17 milliards d'euros pour la période 2016/2020 ¹²⁵ (*Die Welt* a titré en commentaire au mois de juin 2016 « *Tournant énergétique, le pire est encore devant nous* »...).

L'intensification de l'agriculture énergétique risque cependant de créer un conflit d'usage de la terre obligeant le gouvernement à opérer une pesée de nocivité entre porter atteinte aux impératifs climatiques ou limiter la production alimentaire.

C) La planète ou le consommateur ?

L'Allemagne est l'un des pays d'Europe où le prix de l'électricité pour les ménages est le plus élevé (2 fois plus cher qu'en France), conséquence du soutien à la production des énergies renouvelables ainsi que des investissements requis pour renforcer et développer le réseau électrique.

Une étude de l'Institut des Deutschen Wirtschaft effectuée pour le quotidien économique Handelsblatt, estime que l'EEG représente un manque à gagner de 28 milliards d'euros pour les ménages. Le coût astronomique de démantèlement des 17 réacteurs nucléaires d'ici 2022 risque de plomber les finances publiques et la réputation de Best in Class de l'Allemagne.

Les énergéticiens (Siemens, E.ON, EnBW, EWE ..) unis dans un même élan, commencent à évoquer un « Plan B » ce qui pourrait avoir des conséquences non négligeables sur la poursuite du développement de l'agriculture énergétique.

¹²⁵ Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? La note d'analyse Aout 2017. France Stratégie.

ANNEXE :
BIBLIOGRAPHIE/SOURCES

Introduction

Ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> • L'Allemagne change, risques et défis d'une mutation (2015) » Édité par Hans Stark, Nele Katharina Wissmann
Articles	<ul style="list-style-type: none"> • «L'Allemagne grignote des parts de marché à l'Hexagone » Le Parisien 23/08/2016 (site: www.coopdeble.fr/agriculture/allemande-france-agriculture/).

Première partie

Articles	<ul style="list-style-type: none"> • Note sur l'économie et le commerce en Allemagne du Ministère de l'économie, de la science et de l'innovation du Québec) du 25 juillet 2017. • Agricultures française et allemande : le point sur les chiffres ». Efficacité et transparence des acteurs européens 1999-2017 www.euractiv.fr • Eurostat ; Statistiques agricoles au niveau régional ; <i>Données extraites en mars 2017. Mise à jour prévue de l'article: novembre 2018.</i> Site ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained. • « Protester en temps de crise, les mouvements sociaux en Allemagne » Elisabeth Zollmann; revue Allemagne d'aujourd'hui n° 210 ; 2014
Sites internet	<ul style="list-style-type: none"> • Site « agriculture.gouv.fr » : l'Allemagne.

Deuxième partie

• **Chapitre I**

Ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> • Münch/Bauerschmidt, (2002) • Karl Marx : Le Capital (1867) ; https://www.marxists.org/francais/marx/works/1867/Capital-I/kmcapl-15-10.htm • (Scholz, 1985, S. 184) • (Wolfram Lippe, Entwicklung der Landwirtschaft in Deutschland) • Hofmann, 1969, Immler, 1972a). • (§§1und 3 Landwirtschaftsanpassungsgesetz (LwAnpG)) • Quand l'Allemagne s'est réinventée, le choc de la réunification. Olivier Breton & Pierre Janin. Editions « Autrement ». 2010 • L'autre Allemagne, le réveil de l'extrême droite. Patrick Moreau. Editions « Vendémiaire » 2017 • « Allemagne, les véritables enjeux. Nouvelles puissances, nouvelles
----------	--

	<p>responsabilités » Thierry Gobet 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • « L'autre Allemagne, le réveil de l'extrême droite ». Patrick Moreau. Vendémiaire 2017.
Articles	<ul style="list-style-type: none"> • (Busse, Tanja, Melken und Gemolken werden. Die ostdeutsche Landwirtschaft nach der Wende, Berlin 2001, S. 72.) • CEDH Communiqué sur les affaires 71916/01, 71917/01 et 10260/02 : 30 mars 2005. • Heide Helmut, Wiesike Oliver. « Les procédures de récupération des biens en droit allemand pour l'ex-Allemagne de l'Est ». In Revue internationale de droit comparé. Vol. 49 N°3, Juillet-septembre 1997. pp. 605-613; • « Les difficultés de l'intégration de l'ex-RDA dans la Communauté » par Franz Eppe <i>Conseiller à la Commission des Communautés européennes 18/09/2012.</i> • « Agricultures française et allemande : le point sur les chiffres. Efficacité et transparence des acteurs européens 1999-2017 » www.euractiv.fr • « Agriculture allemande : réussite de la start-up Martin ». Agriculture et énergie 25 mai 2016. www.ifrap.org
Sites internet	<ul style="list-style-type: none"> • (http://emageographie.blogspot.fr/). • (http://www.studentshelp.de/p/referate/02/3565.htm#) • (https://www.mdr.de/investigativ/eds-gesunde-betriebe-krankes-land-100.html) • (https://taz.de/Agrarkartelle-in-Ostdeutschland/!5041219/) • https://taz.de/Agrarkartelle-in-Ostdeutschland/!5041219/) • Alim'agri Site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation Juillet 2016. agriculture.gouv.fr/allemande • www.euractiv.fr • www.ifrap.org

• Chapitre II

Ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> • Le curé de village (1841) Honoré de Balzac • L'Allemagne au 19^{ème} siècle Sandrine KOTT. Carré histoire p 37. • « Aspects du droit de la famille et du droit de l'environnement dans l'agriculture » 2013 ; Actes du 17^{ème} Colloque européen de droit rural sous la direction de Roland Norer ; Librairie L'Harmattan 2018 ; p 57 • Les Paysans (1855) Honoré de Balzac
Textes de loi	<ul style="list-style-type: none"> • Loi du 12 juillet 1909 aux termes de laquelle la propriété pouvait être déclarée indivise au bénéfice d'un seul héritier à charge pour lui d'indemniser les autres. • Décret-loi du 17 juin 1938 du Front populaire • Loi du 19 décembre 1961 en faveur des petites et moyennes exploitations.

	<ul style="list-style-type: none"> • Code civil art 831-3 • Jurisprudence Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 7 septembre 2017, 16-15.028, Inédit • Code civil art 832-4 • Höfeordnung (par référence) • Règlement sur les successions (UE) n° 650/2012 du Parlement et du Conseil du 4 juillet 2012 entré en vigueur le 15 août 2015. • Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland, GG) 23 mai 1949 en sa version en vigueur (2014). • Code sur les investissements en capitaux » 2013.
Articles	<ul style="list-style-type: none"> • « L'avenir familial de l'exploitation agricole » Hubert Bosse- Platière dans <i>Economiste Rurale</i> n° 289/290 septembre – décembre 2005 - Les mutations de la famille agricole. • « Droit d'héritage, droit du fermage et contrôle des structures agricoles en Allemagne » (Helmut DOLL, Ferdinand FASTERDING et Klaus KLARE –dans « <i>Economie rurale</i> » 268-269 mars - juin 2002 pages 103 et suivantes), • « La France doit préserver ses terres agricoles contre les investisseurs français et étrangers » ; 20 Minutes du 11 janvier 2017. • « France inquiétude après l'achat de terres agricoles par des chinois » 20 Minutes ; 18 avril 2016. • Sur l'achat par Hongyang : « <i>clef en main, ces terres se sont vendues à 15 000 euros l'hectare, alors qu'elles n'en valent que 3 000 à 4 000 euros</i> » Site de France Info 11/01/17 • « Kuka, L'OPA qui traumatise les Allemands » ; Les Echos ; 30 septembre 2016
Sites internet	<ul style="list-style-type: none"> • Alim'agri Site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (Juillet 2016). agriculture.gouv.fr/allemande-1 • Eurostat ; Statistiques agricoles au niveau régional ; <i>Données extraites en mars 2017. Mise à jour prévue de l'article: novembre 2018.</i> Site ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained. • « L'évolution des prix des terres en Allemagne » ; Terre-net Média ; 02 août 2011 (site terre-net.fr). • « L'Allemagne livre ses terres agricoles aux spéculateurs » ; Reporterre ; 21 juillet 2017 (site : reporterre.net) • « L'Allemagne durcit les contrôles sur les investissements étrangers ». 12 juillet 2017 (site RFI.fr) • « La Chine acheteuse vorace de terres agricoles à l'étranger » Capital 23 février 2018 (site capital.fr)
Entretiens	➤ Christof Renard (JURISTE)

Troisième partie

• Chapitre I

Articles/Rapports	<ul style="list-style-type: none"> • L'Allemagne et sa mutation agricole regards sur l'économie allemande Thierry Pouch (2015) • L'économie agricole allemande : des structures en mutation Théodor Fock IFRI ; Septembre 2016 • « La nouvelle révolution Lidl à la conquête du marché français » – article site de l'EGE.
Sites internet	<ul style="list-style-type: none"> • https://www.taz.de/!5333767/)
Textes de lois	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs.

• Chapitre II

Articles	<ul style="list-style-type: none"> • Brid Roesner, «<u>Die Fleischindustrie : Moderner Sklavenhandel</u> • (https://www.topagrar.com/news/Home-top-News-Wie-geht-es-2018-mit-dem-Mindestlohn-in-Landwirtschaft-weiter-8949884.html) • Les Echos du 18 janvier 2018 • OCDE (2008), « La performance environnementale de l'agriculture dans les pays de l'OCDE depuis 1990 », Paris (France) • Les Echos du 18 janvier 2018 • http://www.institut-numerique.org/section-1-la-couverture-alternative-du-risque-climatique-les-derives-climatiques-4fce3de5e6ffc
Sites internet	<ul style="list-style-type: none"> • http://www.france24.com/fr/20170825-allemande-travailleurs-detaches-abattoirs-viande-dumping-social • http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/ • http://www.agricultures-migrations.org/http://exemple.fr/sujet/non-classe/pays/allemande/ • https://www.planetoscope.com/fruits-legumes/1555-production-mondiale-d-asperges.html • http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMImportExportPays?codePays=DEU • Site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation – 14 juillet 2016 • Site « agriculture.gouv.fr » : l'Allemagne. • Annexes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Source : Eurostat ✓ Source : Commission Européenne ✓ Source : Institut de l'élevage ✓ Source : Web agri
Entretiens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jean-François ROBIN : Chief Economist, adjoint de Patrick ARTUS, chez NATIXIS

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Christian NOYER : Vice-Président de la Banque Centrale Européenne (1998 – 2002), Gouverneur de la Banque de France (2003 – 2015) & Gouverneur de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) ➤ Alain BOUBLIL : Conseiller de François Mitterrand (1981 – 1988), Directeur de Cabinet de Pierre Bérégovoy en 1988 ➤ Philippe ITHURBIDE : Directeur Recherche, Analyse et Stratégie chez Amundi Asset Management ➤ Didier MARTEAU : Professeur ESCP Europe
--	---

Quatrième partie

• Chapitre I

Articles/Etudes	<ul style="list-style-type: none"> • Etude Ernst & Young; palmarès national des 100 entreprises les plus performantes Décembre 2017. • “Why Germany dominates the U.S. in innovation?”. Harvard Business Review 27 mai 2014.
Sites internet	<ul style="list-style-type: none"> • Eurostat • https://www.bitkom-research.de/epages/63742557.sf/de_DE/?ObjectPath=/Shops/63742557/Categories/Presse/Pressearchiv_2015/Digitale_Technologien_machen_Landwirtschaft_effizienter

• Chapitre II

Ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Transition énergétique, comment fait l’Allemagne ? Vincent Boulanger. Editions « Les petits matins » 2015 ✓ Le droit face aux enjeux de l’agriculture durable. Pierre Etienne Bouillote. Editions « Cosmografia » 2017
Articles/Rapports	<ul style="list-style-type: none"> • « Our Common Future » Rapport de la Commission mondiale sur l’environnement et le développement de l’ONU présidée par la Norvégienne Gro Harlem Bruntland; Résolution de l’Assemblée générale 42/187, 11 décembre 1987) • Rapport« Better business, better world », Business & Sustainable Development Commission (Nations Unies, 2017) • « Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement » ; Sommet de la Terre de Rio de Janeiro du 05 au 30 juin 1992. • Rapport sur les limites de la croissance » 1972. • « La protection de l’environnement en Allemagne fédérale » Günter Witzsch Revue juridique de l’environnement 1977. • Les Echos.fr 28 février 2018. • Marché bio : le paradoxe allemand ; L’usine nouvelle. 21 février 2017. • Infographie - L’agriculture biologique en France ; site Alim’agri’ ; 07 mars 2018Les chiffres de l’agriculture urbaine et péri urbaine. Le Monde.fr ; 15 mars 2016 • Les chiffres clefs de l’agriculture urbaine; La Croix. 24/02/2018

